

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	24 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	14
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B	30
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	31
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B	32
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	33
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	34
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL	34
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER	35
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	36
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	38
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	38
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	39
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	40
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	41
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	41
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	42
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	45
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	45
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	48
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 50	50
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	51
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	52
8.1. GRANDS PROJETS	52
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	52

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	52
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	52
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	53
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	54
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	55
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	56
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	56
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	67
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	69
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	71
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	72
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	74
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	74
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	78
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	82
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	82
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	84
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	85
<i>ATLSBS</i>	87
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	89
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	90
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	92
DOCUMENTS.....	96
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	97

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Rappel de la stratégie du PCIA

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapa) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas et Guyana). Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Etat d'avancement du PCIA

Au 31/12/2018, 14 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de 12 267 219 €, soit 65 % de la maquette. 9 projets ont été conventionnés à hauteur de 4 646 907 €, soit 38 % de la programmation et 25 % de la maquette. Au 18/04/2019, 7 dossiers ont été payés en partie, à hauteur de 630 400 € soit environ 5 % de la programmation et 3 % de la maquette.

3 appels de fonds ont été réalisés en février 2018, mai 2018 et avril 2019 pour un montant total de 561 595 € FEDER-CTE.

Le volet transfrontalier, qui représente près de 75 % du montant FEDER-CTE de la maquette du PCIA, est globalement plus avancé que le volet transnational au 18/04/2019. 9 dossiers ont été programmés sur les axes TF pour un montant FEDER-CTE de 10 171 134 €, soit 72 % de la maquette. Près de 32 % des montants TF programmés ont été conventionnés (3 217 457 € FEDER-CTE) et 4 % payés (410 034 € FEDER-CTE). Pour le volet TN, 5 projets ont été programmés à hauteur de 2 096 085 € de FEDER-CTE soit environ 43 % de la maquette. La moitié de ce montant a été conventionné. La part de conventionnement par rapport à la programmation apparaît ainsi plus élevée que celle du volet TF. Il en va de même pour la part des paiements, qui est plus importante par rapport à la programmation (11 %) et par rapport à la maquette (5 %) pour le volet TN que pour le volet TF.

A l'exception de l'axe 8 Compétitivité TN, tous les axes thématiques présentent des projets programmés au 31/12/2018. Les niveaux de programmation sont compris entre 21 % pour l'axe 6 Santé Social TN et 96 % pour l'axe 1 Transport TF. Le conventionnement des montants programmés est globalement bien avancé et atteint 100 % pour les axes 2 Transports TN, 6 Santé-Social TN et 7 Compétitivité TF. Les premiers projets étant encore en cours de réalisation, les montants payés restent réduits : ils sont nuls pour les axes 1 et 3, inférieurs ou égal à 20 % des montants programmés pour les axes 5, 6 et 7. Ils atteignent cependant 50 % des montants programmés pour l'axe 2 Transports TN.

L'enveloppe des axes d'assistance technique TF et TN est programmée et conventionnée à plus de 90 % de la maquette FEDER-CTE.

En 2018, 5 dossiers ont été programmés à hauteur de 7 454 869 €, soit 40 % de la maquette, à travers 1 comité de sélection et 2 consultations écrites :

- Ce montant important s'explique notamment par la programmation des 2 projets phares de l'axe 1 Transport (volet TF) qui avaient été retardés jusque-là : le projet de nouveau bac sur le Maroni et le projet d'aménagement des berges associé (phase 2), en partenariat avec le Suriname. La programmation de l'axe 1 est ainsi passée de 0 € au 31/12/2017 à 5 750 000 € de FEDER-CTE, soit 96 % de la maquette.
- L'axe 5 Santé/Social TF a également programmé une part importante par rapport au montant FEDER-CTE de la maquette en 2018 (près de 30 %) à travers 2 projets portés par des centres hospitaliers guyanais. Ceci élève le niveau de programmation de l'axe à plus de 73 % de la maquette. Le conventionnement atteint lui presque 80 % de la programmation.
- Un projet d'études et d'expérimentation mené par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) sur la wassaï rattaché à l'axe prioritaire 3 Nature/Culture TF a également été programmé en 2018.

Les premiers paiements ont été effectués en 2018 et concernent 7 projets répartis sur les axes transnationaux Transports, Nature/Culture, sur les deux axes Santé/Social et sur l'axe Compétitivité TN. Le montant FEDER-CTE des paiements 2018 s'élève à 630 400 € (5 % de la programmation et 3 % de la maquette). La moitié de ce montant concerne l'axe 5 Santé/Social TF (314 958,66 €). Des projets ont également commencé à être payés sous les axes 2, 4, 6 et 7. Le taux de paiement le plus avancé proportionnellement à la programmation (52 %) et à la maquette (30 %) concerne l'axe 2 Transports TN, qui représente cependant le montant FEDER-CTE le plus faible de la maquette (291 000 €).

5 cibles financières sur 8 du cadre de performance financier 2018 sont largement atteintes. Les cibles ne sont pas atteintes pour les axes 1, 3 et 8 :

- Axe 1 : les projets d'envergure liés au bac sur le Maroni ont connu des retards importants mais ont été programmés en 2018.
- Axe 3 : le projet Açais' Action devrait permettre de passer la cible en 2019.
- Axe 8 : des pistes de projets de mise en réseau d'entreprises/études de marché sont à concrétiser.

Evènements clés 2018

Le cadre de performance du PCIA a été modifié en 2018. L'autorité de gestion du PCIA a émis le 16 octobre 2018 une demande de modification des cibles de performance à la Commission européennes. Des échanges sur ce sujet ont eu lieu entre l'autorité de gestion et la Commission entre juin et décembre 2018. Les propositions de modifications ont été approuvées formellement le 23 janvier 2019 dans le cadre d'une version 2.1 du PCIA.

Le partenariat a été mobilisé à plusieurs reprises à travers 4 comités techniques de pilotage (avec les partenaires locaux), 2 consultations écrites, 1 comité de suivi et 1 comité de sélection. 5 auditions de chefs de file ont également eu lieu en marge des comités techniques de pilotage. 2 formations ont été proposées aux consulats locaux qui sont également davantage impliqués dans la vie du programme depuis 2018 (participation aux

comités techniques de pilotage).

Mobilisation d'instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31/12/2018 sur le PCIA. Il n'est d'ailleurs pas prévu que des instruments financiers soient soutenus par ce programme sur la période 2014-2020.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les deux premiers projets ont été programmés en 2018 pour un montant de 8 000 000,00 € en coût total, dont 5 750 000,00 € de FEDER-CTE. 96 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Il s'agit de l'axe avec l'état d'avancement de la programmation le plus élevé. Au 18/04/2019, il n'y a pas eu de paiements sous cet axe.</p> <p>Les deux projets répondent à l'objectif de l'axe de fluidifier les échanges à travers des actions de coordination de l'offre de transports pour adapter et accroître la mobilité des biens et des personnes. Ils se concentrent tous deux sur le Suriname, comme prévu lors de la construction du programme.</p> <p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <p>La phase 2 des travaux du franchissement du Maroni implique la Guyane et le Suriname. La phase 1 de ce projet avait été réalisée dans le cadre du programme Amazonie précédent. Le porteur de projet, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), est en partenariat avec le Port de Paramaribo (NV Havenbeheer Suriname). Plusieurs aménagements sont prévus : la création et l'installation de 4 Ducs-d'Albe, la création d'un ensemble d'amarrage, la création d'une rampe bétonnée et des aménagements complémentaires des accès à la zone de réception et des abords.</p> <p>La construction et mise en service du nouveau bac implique la CTG et le Min. des Affaires Etrangères du Suriname. Il permettra à davantage de personnes et de marchandises de franchir la frontière en sécurité. L'objectif est d'améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, de densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes.</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<p>Les objectifs de l'assistance technique sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la mobilisation des fonds européens dans une logique d'efficience de la programmation ainsi que de transparence de leur utilisation, ■ Valoriser l'action des fonds européens, à travers l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés auprès de la population de l'espace de coopération. <p>Le montant alloué à cet axe s'élève à 510 488,00 euros en coût total, dont 382 866,00 euros de FEDER-CTE.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Depuis 2014, un projet a été programmé pour un coût total de 471 986,00 euros, dont 353 990,00 euros de FEDER-CTE. 92,45% de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance technique transnational. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transfrontalier est de 25,52 %.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapa, le Para et l'Amazonas. L'opération consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE. Les livrables et résultats attendus de ce projets sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la création de 0.55 ETP (part dédiée à l'AT transnational) ■ la programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur Synergie-CTE et dossier unique) ■ l'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, rédaction de documents de travail, etc.) ■ création de produits de communication et de diffusion média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traduction)
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>En cumulé depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un montant de 240 000,00 € en coût total, dont 168 000,00 € de FEDER-CTE. 57,73 % de la maquette FEDER-CTE a été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 88 033,95 €, soit 30 % de la maquette totale et 52 % du montant programmé.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2018 sous cet axe.</p> <p>L'étude de cabotage interrégional implique la Guyane, l'Amapá et le Pará. Le chef de file, le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG), réalise le projet en partenariat avec l'Agence de Développement de l'Amapá (ADAP) et le CODEC pour le (Pará). L'objectif de l'étude est d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes avec deux extensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un cabotage maritime vers la Caraïbe ; ■ Un cabotage fluvio-maritime en Guyane d'une longueur d'environ 300 km et des fleuves majeurs de la Guyane. <p>A noter que ce projet a été prorogé et modifié (via la consultation écrite du 11/09/2018) suite au succès de sa première phase afin de:</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Modifier la durée des opérations (prolongation au 31/12/2019) ■ Rédiger et lancer un AMII pour la mise en service de la ligne de cabotage interrégional. <p>Le projet répond à l'objectif d'accroître la mobilité des biens et des personnes dans le but de répondre aux besoins de la zone de coopération</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les espaces transfrontaliers de la zone de coopération jouissent d'une richesse naturelle exceptionnelle, alimentée par le Maroni et l'Oyapock. Deux enjeux essentiels sont à prendre en compte: la protection de l'environnement et la valorisation économiques des bassins.</p> <p>Le premier projet a été programmé en 2018 pour un coût total de 1 007 219,00 € et un montant FEDER-CTE de 754 918,00 €. 23,23 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Au 18/04/2019, il n'y a pas eu de paiements sous cet axe.</p> <p>Le projet intitulé « Açais'Action » implique l'ensemble des partenaires transfrontaliers : la Guyane, l'Amapá et le Suriname. Il est porté par le CIRAD en partenariat avec l'Université de Guyane, l'IRD, l'Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA, Amapá), l'Université Fédérale de l'Amapá (UNIFAP), l'Université de Brasilia (UnB), l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN, Brésil) et l'Université Anton de Kom (AdeKUS, Suriname). L'objectif du projet est d'accompagner les acteurs de la filière wassai pour valoriser cette ressource spécifique et les savoirs locaux qui y sont attachés, développer des pratiques agro-écologiques et consolider des marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.</p> <p>Le projet répond aux objectifs de l'axe de renforcer et de diffuser les connaissances sur l'environnement et ses ressources et d'encourager la valorisation économique des bassins.</p>
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>En cumulé depuis 2014, 2 projets ont été programmés pour un coût total de 1 908 700,88 € et un montant FEDER-CTE de 1 158 234,91 €. 67,14 % de la maquette a donc été programmée. Un des projets a été partiellement payé en 2018 à hauteur de 49 160,00 €, soit 4,24 % du montant FEDER-CTE programmé et 2,85 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2018 sous cet axe.</p> <p>Les 2 projets programmés suite à un appel à projet lancé au second semestre 2017 sont les suivants :</p> <p>ECOSEO, pour un cout total de 1 246 700,88€ (666 634,91€ cout FEDER-CTE)</p> <p>RenfoRésAP pour un cout total de 662 000,00€ (491 600,00€ cout FEDER-CTE)</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le projet ECOSEO, le chef de file, WWF Guyane, est en partenariat avec les WWF Suriname et Guyana, le Secrétariat d'Etat à l'environnement de l'Amapá (SEMA), l'ONF et l'Université de Hanovre. Le projet a pour objectif de renforcer les liens de coopération sur le Plateau des Guyanes en matière de connaissances et de méthodes d'analyse des services écosystémiques. Il vise à mettre en place un observatoire transnational permettant de favoriser l'identification, la cartographie et la préservation des principaux services écosystémiques. ■ Pour le projet RenfoRésAP le chef de file, le Parc Amazonien de Guyane, est en partenariat avec la Commission des aires protégées (Guyana), de la Ministère de la planification spatiale (Suriname) et le Ministère du développement régional (Suriname). L'objectif du projet est de renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes à l'horizon 2030 et leurs contributions au développement durable dans un contexte de changement climatique.
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>En 2018, 2 projets ont été programmés, pour un coût total de 1 858 287,00 € et un montant FEDER-CTE de 949 951,00 €. Un de ces projets a été partiellement payé, à hauteur de 50 119,20 €.</p> <p>Ils impliquent les deux partenaires transfrontaliers de la Guyane : l'Amapá et le Suriname. Le Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) est le principal bénéficiaire de l'axe 5 : il porte 3 projets sur les 4 programmés au total.</p> <p>La localisation, les partenaires et les objectifs de chaque projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le projet « Oyapock Coopération Santé (OCS) » implique la Guyane et l'Amapá. Les bénéficiaires sont en partenariat avec l'association DPAC Fronteira (Oiapoque, Brésil). L'objectif est de renforcer les compétences des professionnels et des acteurs publics locaux dans l'éducation à la santé reproductive et sexuelle. Il propose une prise en charge clinique intégrée des populations vulnérables, tout en améliorant la prévention en matière de santé sexuelle et reproductive. ■ Le projet « MaHeVi » implique la Guyane et le Suriname. Le bénéficiaire est en partenariat avec le Centre de Recherche Scientifique de l'hôpital de Paramaribo (Suriname). Le projet consiste en une étude transversale sur la prévalence de l'infection par hépatites B, C et D ainsi que du VIH au sein des populations adultes du Maroni. ■ Le projet « MALAKIT » se réalise en partenariat avec DPAC Fronteira (Amapa), la Fondation pour la Recherche Scientifique et le Min. de la Santé au Suriname, l'OMS/PAHO. Il s'agit d'une stratégie innovante pour faciliter l'accès aux traitements

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>pour les populations vulnérables.</p> <p>■ Le projet « Coopération transfrontalière en santé » concerne la Guyane et le Suriname. Il prévoit d'améliorer l'accès aux soins sur le Maroni.</p>
6	<p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</p> <p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</p>	<p>Les pathologies dont souffrent les populations du territoire de coopération sont fréquemment liées aux spécificités naturelles et climatiques du Plateau des Guyanes, ainsi qu'à des conditions sanitaires peu adéquates.</p> <p>En cumulé depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un coût total de 565 860 € dont un montant FEDER-CTE de 415 860 €. 20,54 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmé. Le projet programmé a été partiellement payé à hauteur de 83 172 €, soit 20,00 % du montant programmé et 4,11 % de la maquette totale.</p> <p>Il n'y pas eu de programmation en 2018 sous cet axe.</p> <p>Le seul projet programmé est intitulé « REMPart Anti-vectoriel » qui implique le Suriname et le Guyana le montant de son financement est de 415 860,00 en FEDER-CTE et en coût total de 565 860,00€. Les partenaires du projet sont les Croix-Rouges du Suriname et du Guyana. L'objectif du projet est de réduire l'impact des épidémies successives de maladies vectorielles qui affectent le Plateau des Guyanes. Il implique la mobilisation de l'expertise technique régionale tout en mettant en œuvre une action locale et communautaire (au sein des quartiers et des villages de la zone de coopération).</p> <p>Le projet répond à l'objectif de l'axe visant à approfondir les connaissances sur les pathologies spécifiques à la région tout en diminuant les causes de l'accès inégal aux soins.</p>
7	<p>Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière</p>	<p>La croissance des échanges économiques en zone transfrontalière est fortement ralentie par le développement difficile des entreprises locales ainsi que par l'absence de véritable ouverture à l'internationalisation. Ceci s'explique par un tissu économique peu compétitif, des barrières immatérielles aux échanges et des modes de transports limités entre les territoires.</p> <p>La Guyane, le Suriname et l'Amapá étant en plein essor économique et démographique, il est essentiel de renforcer la compétitivité des entreprises et les échanges économiques de l'espace transfrontalier.</p> <p>En cumulé depuis 2014, 1 seul projet a été programmé pour un coût total de 700 346,00 €, dont un montant FEDER-CTE de 525 259, 82 €. 63,43 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 95 075,14 €, soit 18,10 % du montant programmé et 11,48 % de la maquette</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>totale.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation en 2018 sous cet axe.</p> <p>Le seul projet programmé est intitulé « 2-GIDE » (Guyanas Green Industry Development Evaluation) qui implique la Guyane et le Suriname. Le montant de son financement est de 525 259,82 en coût FEDER-CTE et de 700 346,00€ en coût total. Il est réalisé en partenariat avec SA PFX (Suriname). Le projet consiste en une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Cette étude prend la forme d'une expérimentation agricole à grande échelle (mise en culture et suivi des plantes non ligneuses sélectionnées pour leurs résistances aux conditions climatiques).</p> <p>Le projet répond à l'objectif de l'axe de soutenir les échanges économique à l'échelle de la zone et d'encourager les processus innovants.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	<p>Bien que croissants, les échanges commerciaux dans le Plateau des Guyanes sont encore limités et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union Européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial du Plateau des Guyanes que par les limites matérielles et immatérielles aux échanges commerciaux (transports, assurances, normes, etc.).</p> <p>Cet axe doit permettre de renforcer la vitalité économique de l'ensemble de la zone de coopération, notamment grâce à une meilleure connaissance des marchés – aussi bien de la zone de coopération que de l'Union Européenne. L'amélioration de la compétitivité des entreprises dans les secteurs porteurs (écotourisme, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, innovation, etc.) est donc un enjeu essentiel.</p> <p>Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapá et/ou du Suriname. Le montant alloué à cet axe s'élève à 800 000,00 € en coût total, dont 400 000,00 € de FEDER-CTE.</p> <p>Au 31/12/2018, il n'y a pas encore eu de projet programmé sur cet axe.</p>
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>En cumul depuis 2014, un projet a été programmé pour un montant de 1 117 134,00 euros en coût total, dont 1 032 880,00 € de FEDER-CTE. 92,45 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée par ce projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sous cet axe sont les mêmes que celles de l'axe Assistance</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>technique transnational. La clé de répartition pour ce dossier AT volet transfrontalier est de 74,48 %.</p> <p>Le projet d'assistance technique implique la Guyane, le Suriname, l'Amapá, le Para et l'Amazonas. L'opération en cout FEDER-CTE est de 1 032 880,00€ et en cout total est de 1 117 134,00€ consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes concernant le FEDER-CTE. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2,17 ETP sur le FEDER-CTE, l'achat de fournitures de bureau, les frais de communication, les dépenses d'interprétariat, les frais de déplacement et les études réalisées dans le cadre du FEDER-CTE.</p> <p>Les livrables et résultats attendus de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La création de 1,62 ETP (part dédiée à l'AT transfrontalier sur les 2,17 ETP sur l'AT PCIA dont 1 ETP de pilotage et 1 ETP d'instruction) ; ■ La programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur synergie CTE, entretien d'un dossier unique (papier et numérique) ■ L'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, établissement de documents de travail, etc.) ■ L'établissement de produits de communication et de diffusions média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traduction en plusieurs langues).

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	1 AMO sur la construction du nouveau bac 1 AMO sur l'exploitation du nouveau bac
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	2 études liées au projet de nouveau bac sur le Maroni
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	projet de nouveau bac sur le maroni programmé en 2018

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11 700,00	2012	25 000,00	7 059,00		Le nombre de passagers correspond au nombre de piétons et de passagers des véhicules. La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 7 282, 2016 : 6 941 : 2017 : 5 569).
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7 800,00	2012	24 000,00	11 465,00		La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 8 714, 2016 : 11 324, 2017 : 9 341).

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	14 910,00		18 265,00		11 700,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 752,00		13 667,00		7 800,00		7 800,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	L'étude de cabotage interrégional est en cours de réalisation, une partie a été payée à hauteur de 88033,95€
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	Des études pourront être menées par les acteurs portuaires du périmètre d'étude afin d'évaluer les aménagements à mettre en œuvre, comme l'optimisation de la mise en place du service

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27 072,00	2013	30 000,00	27 072,00		Donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des population des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	5,00	2,00		Donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	Le seul projet programmé sur cet axe (le 4 décembre 2018) a débuté au 1er janvier 2019
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	75,00	75 apprenants formés sur des problématiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du wassai

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transfrontalier

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	100,00	2014	130,00	100,00		Donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00		100,00		100,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Le séminaire de lancement du projet ECOSEO a été réalisé en mars 2019 (période dérogatoire)
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	3,00	2,00		Donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	100,00	Sensibilisation réalisée dans le cadre du projet ECOSEO
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	2 560,00	RenfoRésAP : 2060 ECOSEO : 500

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	80,00	2014	100,00	80,00		Donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00		80,00	

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	3,00	Au 18/04/2019, 3 projets de recherche sont en cours de réalisation et ont été partiellement payés (MAHeVI, MALAKIT, OCS)
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	4,00	Tous les projets sur cette thématique peuvent être considérés comme étant des proejets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.)
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	3,00	MALAKIT : 2 newsletters MaHeVI : 1 publication Les autres projets n'ont pas transmis de données stabilisées au 07/06/2019
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	18,00	La valeur indiquée correspond à la valeur du RAMO 2017. La valeur transmise pour le projet "coopération transfrontalière en santé" au 07/06/2019 n'apparaît pas cohérente et n'est donc pas comptabilisée. Le nombre prévisionnel de publications ou d'études dépasse largement la cible en raison du fait que le PCIA accompagne plusieurs projets à caractère scientifique, dont les recherches et résultats ont une portée internationale

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	18,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations	
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	15,00		Donnée non transmise au 07/06/2019	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00		20,00		20,00		20,00	

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Le projet REMPart Anti-Vectériel, en cours de réalisation, constitue un projet de recherche
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Une étude sur les pratiques méthodologiques de lutte anti-vectérielle sur le Plateau des Guyanes est en cours de réalisation dans le cadre du projet REMPart Anti-Vectériel
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	1,00		Données non transmises au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00		1,00		1,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	L'entreprise Energreen et son partenaire surinamais PFX réalisent un projet qui a été partiellement payé à hauteur de 18 % au 18/04/2019
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	2,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	31 691,72	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	175 086,61	Part d'autofinancement des société Energreen et PFX
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	30,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		donnée non transmise au 07/06/2019
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		donnée non transmise au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		9,10		9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		1,30		1,30		1,30	

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		Données non transmises au 07/06/2019
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		Données non transmises au 07/06/2019

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		72 545,00		72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		36 200,00		36 200,00		36 200,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,75	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,75	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,55	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,55	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	1,02	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	1,02	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	3,57	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	3,57	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,55	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,55	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	11,25	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	11,25	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	2,98	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	2,98	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	10,43	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	10,43	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2018	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	132 336€	8 000 000,00	0,00	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	3,00	0,00	
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1		1	
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1		1,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	
2	F	IF	Indicateur financier	€	14 441€	582 000,00	88 033,95	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	95 434€	5 000 000,00	0,00	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	0,00	
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2	5,00	0,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	38 047€	2 300 000,00	49 160,00	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	50,00	100,00	
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	
5	F	IF	Indicateur financier	€	123 891€	4 800 000,00	314 958,66	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	3,00	3,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	44 663€	2 700 000,00	83 172,00	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	
7	F	IF	Indicateur financier	€	49 537€	1 656 098,00	95 075,14	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	120,00	30,00	
8	F	IF	Indicateur financier	€	19 850€	800 000,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	5,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	0	0	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
			de coopération					
5	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	0,00
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	200 000,00	34,36%	200 000,00	40 321,00	6,93%	1	88 033,95
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	0,00
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	1 908 700,88	82,99%	1 379 652,41	0,00	0,00%	2	49 160,00
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	3 656 440,06	76,18%	2 831 965,06	251 879,00	5,25%	3	314 958,66
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	565 860,00	20,96%	490 860,00	80 959,00	3,00%	1	83 172,00
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	700 346,43	42,29%	525 259,82	127 689,00	7,71%	1	95 075,14
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	0,00
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	471 987,00	92,46%	471 987,00	393 159,00	77,02%	2	
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	1 377 174,00	92,46%	1 377 174,00	0,00	0,00%	3	
Total	FEDER		27 838 098,00	67,89	8 880 508,37	31,90%	7 276 898,29	894 007,00	3,21%	13	630 399,75
Total général			27 838 098,00	67,89	8 880 508,37	31,90%	7 276 898,29	894 007,00	3,21%	13	630 399,75

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	200 000,00	200 000,00	40 321,00	1
3	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR93	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 908 700,88	1 379 652,41	0,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	3 656 440,06	2 831 965,06	251 879,00	3
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	565 860,00	490 860,00	80 959,00	1
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	700 346,43	525 259,82	127 689,00	1
8	FEDER	122	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	1 377 174,00	1 377 174,00	0,00	3
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	471 987,00	471 987,00	393 159,00	2

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été menée spécifiquement pour le PCIA ou de manière transversale avec d'autres fonds au cours de l'année 2018.

L'évaluation à mi-parcours du PCIA, qui devait originellement être menée de manière conjointe avec celle du FEDER en 2017, a été reportée au regard du faible niveau de programmation du programme à l'époque. Cette évaluation se déroule sur la période de mars à août 2019. Elle est réalisée en interne par le PAE avec l'appui d'une personne dédiée pendant 5 mois, dans le cadre d'un stage de Master Études Européennes et Internationales.

L'objectif de cette évaluation est notamment d'expliquer le retard que le PCIA a pris dans sa programmation. L'évaluation apprécie la stratégie régionale en matière de coopération territoriale et doit permettre d'analyser la pertinence et cohérence du programme, son état d'avancement à mi-parcours ainsi que sa mise en œuvre et sa gouvernance. Les recommandations issues de cette analyse contribueront à l'amélioration de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme pour le reste de la période 2014-2020 ainsi que pour la prochaine programmation.

Les travaux évaluatifs se basent sur :

- des entretiens avec les partenaires institutionnels du programme (Préfecture, CTG, Service Conjoint du PCIA, Consuls du Suriname et du Guyana, le CNES), réalisés entre mars et mai 2019 ;
- une enquête réalisée en avril 2019 auprès des porteurs de projet du PCIA, sur la base d'un questionnaire portant sur la communication autour du programme, l'accompagnement des projets, le montage administratif et la gestion des dossiers, ainsi que le caractère déterminant de l'aide du PCIA ;
- l'analyse des données de suivi des programmes, des RAMO rédigés depuis le début de la programmation ainsi que de l'ensemble de la documentation existante sur le PCIA ;
- l'observation du fonctionnement du pilotage, de l'instruction et de la gestion du PCIA de mars à juin 2019.

Le plan détaillé de l'évaluation sera présenté lors des Comités de suivi et de sélection des 28 et 29 mai 2019. Le rapport d'évaluation sera rédigé dans les semaines suivantes et transmis à la Commission fin juillet 2019. Les travaux dédiés à l'évaluation à mi-parcours et au RAMO 2018 sont menés en parallèle afin de garantir la cohérence des informations diffusées et de valoriser les éléments intéressants dans les 2 documents (mutualisation de certains entretiens, échanges réguliers au premier semestre 2019).

Au-delà des travaux évaluatifs à proprement parler, la Commission ad hoc Évaluation interfonds, qui réunit l'autorité de gestion, l'organisme payeur et le partenariat interfonds (État, CNES, DAAF,

Préfecture, services métiers de la CTG) fonctionne depuis 2015. Elle s'est réunie à 2 reprises en 2018 pour aborder différents points liés au suivi-évaluation des PO guyanais, dont notamment concernant le PCIA :

- le 01 février 2018 (15 participants) :
- Le 15 novembre 2018 (18 participants) : retour sur les RAMO 2017 et les échanges associés avec la Commission, révision à mi-parcours des programmes (évolution du cadre de performance pour le PCIA, état d'avancement des programmations et paiements par programme, présentation des enjeux du dégagement d'office et du cadre de performance, marchés d'évaluation à lancer en 2019 cf. section 10.1).

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Contexte interrégional et relations avec les partenaires extra-communautaires

Les premières difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PCIA, déjà mentionnées dans le RAMO 2017, sont liées aux spécificités même d'un programme mobilisant des partenaires extra-communautaires ainsi qu'au contexte global de la zone de coopération du Plateau des Guyanes.

Elles sont diverses :

- **Difficultés de déplacement au sein de l'espace de coopération.**
- **Difficultés liées à l'utilisation de plusieurs langues de travail** (français, anglais, portugais et néerlandais).
- **Difficultés liées aux statuts différents des parties prenantes du programme.**
- **Difficultés liées à la méconnaissance du fonctionnement des fonds européens, du PCIA et de la CTG ainsi qu'au turnover important et à l'absence d'interlocuteurs dédiés des partenaires extra-communautaires.**
- **Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue également par des motivations et des intérêts spécifiques à son territoire.**

En 2018 spécifiquement, plusieurs éléments de contexte politique et économique des partenaires extra-communautaires ont pu impacter la bonne mise en œuvre du PCIA :

- Périodes électorales au Brésil et au Guyana : absence de référent brésilien pour le PCIA à partir de juillet 2018 (Brésil non représenté au CS de décembre 2018), renversement du gouvernement du Guyana en décembre 2018.
- Conséquences encore tangibles de la récession économique 2015-2016 du Suriname (difficulté à avoir des référents stables, difficulté à apporter la quote-part pour le projet de bac sur le Maroni, etc.).

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés :

- Mobilisation renforcée des consulats locaux (dont formations) pour faire le lien avec les partenaires extra-communautaires depuis 2018.

- Les consulats locaux sont invités aux comités de pilotage depuis 2018 ce qui leur permet d'être informés de l'avancement du programme et de relayer l'information à leur gouvernement.
- 2 formations à destination des consuls locaux (Suriname et Guyana) ont été réalisées au second semestre 2018. Ces formations ont contribué à la montée en compétences des relais locaux des partenaires surinamais et guyanien sur le PCIA (stratégie, fonctionnement) et l'administration française (déconcentration, prérogatives de la CTG).
- Mobilisation du FED pour la quote-part du Suriname dans le projet de bac sur le Maroni (axe 1) et prise en charge des frais de déplacement des référents surinamais pour leur participation aux Comités.
- Invitation du Cariforum depuis 2016 aux Comités du PCIA : la participation du Cariforum aux échanges permet de faciliter la complémentarité entre les fonds FED régionaux (pour les pays ACP) et FEDER-FSE.

Des pistes de solutions complémentaires sont également étudiées :

- Acquisition d'un matériel de visioconférence permettant la participation à distance des partenaires extra-communautaires ;
- Poursuite des actions de formation et d'information sur le PCIA auprès des partenaires extra-communautaires ;
- Délocalisation des comités de suivi pour faciliter la venue des partenaires éloignés.

Disponibilité et mobilisation des moyens informatiques et humains

Le logiciel Synergie-CTE a été implémenté progressivement de 2017 à 2018 pour la mise en œuvre du PCIA. Les modules relatifs au dépôt, à l'instruction et à la programmation des demandes de subvention sont disponibles depuis mai 2017 et le module relatif au paiement depuis février 2018. Une formation Synergie-CTE a été suivie en 2018 par l'équipe PCIA, en complément des 2 formations de 2017, et a permis aux 2 agents concernés de finaliser la prise en main du logiciel.

Les retards de livraison ont impacté l'avancement du programme à la fois pour l'instruction (rattrapage à partir de 2017 alors que des projets ont été programmés dès 2016) et le traitement des demandes de paiement (rattrapage à partir de 2018 alors qu'elles étaient remontées progressivement dans les 2 années précédentes). Du fait d'une surcharge au niveau de l'instruction FEDER-FSE, l'instructrice PCIA a été fortement mobilisée sur l'instruction FEDER en 2018 (environ 85% de son temps). La pilote PCIA a compensé dans la mesure du possible sur l'instruction PCIA mais cette période a été compliquée. L'équipe FEDER s'est renforcée en 2018 avec 4 ETP supplémentaires ce qui permet désormais à l'instructrice PCIA de consacrer 75 % de son temps au PCIA et de traiter ainsi les demandes au fil de l'eau. Une nette amélioration sur l'instruction des demandes est

ainsi observée depuis le second semestre 2018.

Retards de programmation/réalisation et consolidation des projets déposés

Très peu d'avis négatifs sont émis sur les projets déposés mais plusieurs ajournements sont advenus pour des projets insuffisamment matures. Des axes présentent également un niveau de programmation faible voire aucune programmation (axe 8). Par ailleurs, des délais importants de conventionnement sont observés pour certains projets.

Des retards de réalisation des projets transfrontaliers d'envergure de l'axe 1 étaient en particulier observés jusqu'en 2018, mettant en péril l'atteinte des cibles du cadre de performance (ces 2 projets représentent près du tiers de la maquette FEDER-CTE).

Des mesures ont été prises par le PAE pour répondre à ces difficultés :

- Organisation de sessions d'information dédiées aux axes les moins avancés.
- Instauration d'auditions des porteurs de projet « à consolider » par le partenariat local.
- Indication aux porteurs de projets ajournés des éléments à modifier/préciser pour consolider leurs projets et relances.
- Relance et accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement.
- Actions spécifiques à destination du Suriname pour répondre aux difficultés de l'axe 1 (échanges avec le Cariforum pour la mobilisation du FED-FEDER en particulier).

Des comités techniques de pilotage ont également été mis en place afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information sur l'avancement du programme (point sur le conventionnement, les paiements, les enveloppes, l'organisation des comités de suivi et de sélection, échanges sur les projets avec difficultés techniques et réglementaires pour atteindre les objectifs liés au dégagement d'office et au cadre de performance). Les retours sur cette organisation sont très positifs (mobilisation pour l'atteinte du DO et des cibles du cadre de performance en particulier).

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Au-delà des indicateurs du cadre de performance (cf. section 14), il s'agit ici d'évaluer l'avancement vers les valeurs cibles des autres indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats (cf. section 9.1 pour le détail par axe).

En préalable il convient de mentionner 2 difficultés majeures liées suivi qui complexifient l'analyse des progrès accomplis :

- L'autorité de gestion rencontre des difficultés importantes dans la collecte des indicateurs de résultats auprès des partenaires et des incohérences dans les données transmises ont été identifiées en 2019.
- Les valeurs 2018 de 11 indicateurs de résultats sur 13 n'ont pas été transmises au 07/06/2019 malgré de nombreuses relances (seuls les indicateurs de l'axe 1 sont disponibles).
- Les données transmises depuis 2015 pour les indicateurs de résultats de l'axe 1 et la valeur de référence apparaissent incohérentes au regard des données de suivi 2015-2018 transmises en 2019.

Un chantier important est ainsi à mener dès l'été 2019 avec les partenaires pour garantir la disponibilité des indicateurs de résultats, outils essentiels d'évaluation de la contribution des projets soutenus par le PCIA aux objectifs fixés. Il s'agira notamment d'identifier les bons contacts, de clarifier les modalités de calcul des indicateurs et de préciser le processus de transmission des données, pour assurer pour la prochain exercice la remontée dans les temps d'une information fiable.

- L'autorité de gestion est également confrontée à des difficultés de suivi des réalisations des projets soutenus.
- < >n suivi systématisé de la mise en œuvre des projets a été mis en place en 2017 par les évaluateurs du PAE pour le PCIA via les volets complémentaires Évaluation (VCE), renseignés par les bénéficiaires (cf. section 10.1). le système n'est malheureusement pas automatisé et plusieurs erreurs ou manques sont identifiées dans la comptabilisation (7 fiches VCE transmises sur 14 projets programmés, actualisation manuelle du fichier de synthèse incomplète et non homogène, etc.). Une vérification complète a été réalisée en 2019 à partir des données disponibles et a permis de renseigner la majorité des indicateurs de réalisation.

Des recommandations ont été émises auprès de l'autorité de gestion pour améliorer ce système de suivi : améliorer le classement des fiches VCE, actualiser le fichier de synthèse au fil de l'eau à chaque transmission de fiche VCE et automatiser le renseignement des tableaux bilan par axe, relancer régulièrement les bénéficiaires pour les fiches VCE manquantes et s'assurer de leur bonne

compréhension des éléments demandés, etc.

En ce qui concerne les indicateurs de réalisation (valeurs non disponibles ou non fiables pour les indicateurs de résultats), les valeurs montrent une atteinte partielle des objectifs, problématique sur certains axes :

- Axe 4 et 5 : des cibles 2018 voire 2023 largement atteintes et un bon niveau de programmation ;
- Axe 2 : une cible 2018 atteinte mais plus de 40 % de l'enveloppe restant à consommer pour au moins une autre étude ;
- Axes 1 et 3 : des cibles 2018 partiellement atteintes mais des projets programmés et en stock qui devraient permettre de les atteindre rapidement ;
- Axes 6 et 7 : atteinte partielle des cibles 2018 et besoin de programmer rapidement pour atteindre les cibles 2023 (pas de pistes complémentaires mentionnées par l'AG) ;
- Axe 8 : aucun projet programmé, des actions spécifiques prévues par l'AG en 2019.

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

En cumulé depuis 2014, 2 dossiers ont été programmés pour un coût total de 8 000 000,00 €, dont 5 750 000,00 € de FEDER-CTE. 96% de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Il s'agit de l'axe avec l'état d'avancement de la programmation le plus élevé.

Les deux projets (nouveau bac sur le Maroni et aménagement des berges associé) répondent à l'objectif de l'axe de désenclaver l'espace de coopération et de fluidifier les échanges en augmentant la mobilité des biens et des personnes : ils permettront, via le nouveau bac, d'augmenter la capacité d'échanges et de déplacements entre la Guyane et le Suriname.

Bien que la Région Guyane (devenue Collectivité Territoriale) se soit formellement engagée à coopérer avec son partenaire Surinamais dans le cadre du projet de mise en service du nouveau ferry sur le Maroni dès 2014 (via une déclaration d'intention), le projet a connu des difficultés dans sa phase de lancement. Les retards importants observés sont indépendants de la volonté de l'autorité de gestion, puisqu'ils relèvent d'éléments extérieurs dont la CTG n'a pas la maîtrise. Ils sont notamment liés au processus de négociation de l'accord de coopération et à la crise économique qu'a connue le Suriname durant la période :

- Manque de maîtrise de la réglementation européenne par le Suriname, et incompréhension face aux concepts de « bénéficiaire direct (chef de file) » et « bénéficiaire indirect" (partenaire extracommunautaire) » de la subvention FEDER-CTE.
- Réticence du partenaire Surinamais quant à l'acceptation du rôle exclusif de chef de file de la CTG, qui lui confère mécaniquement la maîtrise d'ouvrage ainsi que la propriété du nouveau ferry.
- Traduction inadéquate des documents de travail vers le néerlandais, du fait du manque d'expérience technique, sur les fonds européens notamment, des traducteurs professionnels de la région.
- Récession économique importante du Suriname entre 2015 et 2016, limitant fortement la capacité de l'Etat à payer la part de cofinancement stipulée par l'accord partenarial (625 000 €).

Des retards sur la phase 2 des travaux du franchissement du Maroni ont été observés pour les mêmes raisons ainsi que pour des raisons techniques : les infrastructures réalisées en phase 1 ont nécessité une étape de sécurisation préalable à la poursuite des travaux.

Suite à ces difficultés de mise en œuvre, l'autorité de gestion a demandé une modification du cadre de performance de l'axe 1 qui a été acceptée par la Commission européenne :

- Deux étapes-clés (« Key Implementation Steps » KIS) ont été introduites :
- OS1A6 - Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux : 1 en 2018.
- OS1A7 - Lancement du marché de fabrication et d'équipement de l'ouvrage : 1 en 2018.
- La cible 2018 du « Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en œuvre du bac sur le Maroni » (OS1A5) a également été modifiée : 0 au lieu de 1 en 2018.

Plusieurs mesures ont également été mises en œuvre pour répondre aux difficultés identifiées :

- Les documents stratégiques et de mise en œuvre du PCIA ont été transmis aux partenaires concernés et des sessions de formation aux fonds européens ont été organisées pour clarifier le fonctionnement du PCIA.
- Une mission d'aide à la mise en œuvre a été déployée sur place afin d'accompagner la Collectivité, et le Suriname indirectement, dans la réalisation du projet.
- L'anglais a été proposé et accepté comme langue de travail par l'ensemble des parties, afin d'éviter tout malentendu linguistique.
- La coordination FED-FEDER permettra au Suriname de solliciter des fonds FED pour leur quote-part.

L'ensemble de ces mesures ont abouti à la signature de la convention partenariale de coopération entre la CTG et le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname pour le projet de bac le 3 septembre 2018. Le projet de bac et celui relatif à l'aménagement des berges phase 2 ont été programmés lors du comité de sélection de décembre 2018.

La situation s'est donc nettement améliorée en 2018 et 3 cibles sur 5 du cadre de performance de l'axe 1 sont ainsi atteintes au 31/12/2018 :

- La cible de l'indicateur OS1A6 est atteinte suite à la signature et transmission des ordres de service pour le marché d'étude de conception et de suivi des travaux.
- Le marché de construction du bac devrait être quant à lui être attribué d'ici fin juin 2019. La cible associée à l'étape clé du lancement du marché de fabrication et d'équipement du bac (OS1A7) devrait donc être atteinte avec un léger retard au 1er semestre 2019.
- La construction du bac n'ayant pas démarré, la cible 2018 du nombre de bacs sur le Maroni (OS1A4) n'a pas pu être atteinte.
- Enfin, aucun des deux projets n'ayant encore été payé à ce jour, l'indicateur financier (IF) ainsi que l'indicateur OS145 lié au nombre de versements effectués pour les travaux de mise en œuvre du bac sur le Maroni enregistrent une valeur nulle. Ce point avait été anticipé pour l'OS145 (modification de la cible à 0) ce qui permet d'atteindre la cible en 2018.

Les projets sont ainsi bien initiés et les échanges constructifs ont repris avec le Suriname. Les modalités de fonctionnement post-mise en service du bac sont par exemple étudiées dès à présent par la CTG et le

Suriname (groupe de travail prévu en juin 2019 sur ce sujet). La quasi-totalité de la maquette est programmée à travers ces 2 projets ce qui devrait permettre d'atteindre la cible 2023 de l'axe.

Au-delà des indicateurs de réalisation du cadre de performance, l'axe 1 visait également la réalisation de 2 études dans le domaine des transports et des aménagements (indicateur OS1-3). 2 études ont été réalisées dans le cadre du projet de nouveau bac sur le Maroni (AMO coopération et exploitation du bac, et AMO conception et réalisation de l'ouvrage) mais n'ont pas encore été payées au 18/04/2019.

Concernant les indicateurs de résultat, 7059 passagers (OS1-1) et 11 465 véhicules (OS1-2) transitant sur le Maroni par le bac ont été recensés en 2018. Ces indicateurs sont inférieurs aux valeurs cibles 2023, définis sur la base de la capacité du nouveau bac, non encore en service. Il convient de noter également que la valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018.

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

En cumul depuis 2014, un projet a été programmé pour un coût total de 471 986,00 €, dont 353 990,00 € de FEDER-CTE. 92,45 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée de ce premier projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.

Le projet répond aux objectifs de l'axe de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération via les livrables et les résultats attendus suivants :

- < >a mise à disposition de 0,55 ETP (part dédiée à l'AT transnational sur les 2,17 ETP sur l'AT PCIA dont 1 ETP de pilotage et 1 ETP d'instruction) depuis 2014 ;

La programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur synergie CTE, entretien d'un dossier unique (papier et numérique)

- L'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, établissement de documents de travail, etc.)
- L'établissement de produits de communication et de diffusions média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traduction en plusieurs langues).

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un montant de 240 000,00 € en coût total, dont 168 000,00 € de FEDER-CTE. 57,73 % de la maquette FEDER-CTE a été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 88 033,95 €, soit 52 % du montant programmé et 30 % de la maquette

totale.

Le projet (étude de cabotage interrégional) répond à l'objectif d'élaborer et d'améliorer les systèmes de transport afin d'accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de la zone de coopération. Il s'inscrit dans la démarche du Grand Port Maritime du Guyane de fluidifier et de rentabiliser au mieux les échanges commerciaux entre les pays de la zone de coopération, particulièrement entre le Brésil (Pará et Amapá) et la Guyane.

Ce projet a été prorogé et modifié (via la consultation écrite du 11/09/2018) au vu du succès de sa première phase afin de modifier la durée des opérations (fin au 31/12/2019) et de rédiger et lancer un AMII pour la mise en service de la ligne de cabotage interrégional.

Les 2 cibles du cadre de performance de l'axe 2 sont atteintes au 18/04/2019. Il s'agit de la cible de l'indicateur financier (IF) : le montant payé s'élève à 88 033,95 €, soit une atteinte à 609,60 % de la cible 2018 (14 441,15 €). Le cadre de performance visait également la réalisation d'une étude dans le domaine des transports et des aménagements (indicateur OS1-3). Bien que le projet soit toujours en cours de réalisation, l'étude de cabotage interrégional a été restituée en marge du comité de suivi de 2017 et a été payée à hauteur de 52 %.

Ainsi, le projet est bien initié et poursuit son avancée après une première phase qui s'est conclue avec succès. Il devrait permettre d'atteindre un peu plus de la moitié de la cible 2023 de l'axe. Plus de 40 % reste disponible pour des projets liés au transport transnational (fluvial ou aérien). Un projet d'étude d'amélioration de la desserte aérienne de la Guyane était pré-identifié sur cet axe mais ne s'est pas encore concrétisé.

La valeur 2018 de l'indicateur de résultat associé à cet axe (nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué) n'a pas été transmise au 07/06/2019 par les partenaires concernés. Le projet programmé étant lié au transport fluvial, on soulignera cependant qu'il ne contribuera pas à l'augmentation attendue de cet indicateur.

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

Le premier projet a été programmé en 2018 pour un coût total de 1 007 219,00 € et un montant FEDER-CTE de 754 918,00 €. 23,23 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée.

Intitulé « Açais' Action » et porté par le CIRAD, ce premier projet répond à l'objectif de l'axe de renforcer et de diffuser les connaissances sur l'environnement et ses ressources en accompagnant les acteurs de la filière wassaï dans le développement de pratiques agro-écologiques. Il permet également de répondre à l'enjeu de valorisation économique des ressources du bassin en aidant les exploitants à valoriser davantage la culture de cette ressource spécifique, dont la vente du fruit peut constituer jusqu'à 70% du revenu

familial durant la période de récolte, et en appuyant la consolidation de marchés de qualité.

Une dizaine d'autres projets avaient été déposés suite à l'appel à projets « Biodiversité » lancé par la CTG en 2017. Ces projets n'étaient cependant pas assez solides pour être programmés directement et ont été ajournés suite au comité de sélection de décembre 2017. Parmi ces projets, on peut citer à titre d'exemple « ProGysat », un projet pertinent de coopération régionale pour l'observation des Guyanes par satellites porté par l'IRD Guyane, porteur solide avec l'expérience du montage et de la gestion de projets européens et de coopération. Bien que répondant à la stratégie de l'axe, ce projet a fait l'objet de 3 ajournements indépendants de la volonté de l'autorité de gestion et du porteur pour les raisons suivantes :

- Enveloppe du projet trop important par rapport à l'enveloppe de l'axe lors du premier dépôt ;
- Demande d'implication du Guyana par les partenaires lors du second dépôt ;
- Réserve des partenaires, notamment du Suriname, quant à l'utilisation des données satellitaires lors du troisième dépôt.

Certains des projets ajournés sont cependant en cours de consolidation suite aux remarques du comité de sélection. Le projet « Bio-plateaux » a notamment été représenté au comité de sélection de mai 2019 et a reçu un avis favorable pour un montant FEDER-CTE de 612 707,00 €.

Au 18/04/2019, aucune cible 2018 du cadre de performance de l'axe 3 n'est atteinte :

- Le projet « Açais'Action » venant de commencer, il n'y a encore eu aucun paiement et l'indicateur financier (IF) enregistre une valeur nulle ;
- Les valeurs 2018 des indicateurs de réalisation du cadre de performance de cet axe (Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales, et Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération) sont nulles, le projet « Açais'Action » venant de commencer.

Cependant, le projet Açais-Action, qui a été basculé du volet transnational au volet transfrontalier (de l'axe 4 vers l'axe 3) sur avis favorable du comité de suivi en 2018, devrait permettre d'atteindre la cible financière au cours de l'année 2019 : la mise en œuvre opérationnelle est déjà bien entamée et les premières remontées de dépenses, conséquentes, devraient arriver relativement vite.

La réalisation du projet programmé est bien initiée et d'autres projets candidats à fort potentiel sont en cours de consolidation et devraient être programmés au cours de l'année 2019, ce qui devrait permettre d'atteindre les cibles fixées progressivement.

Au-delà des indicateurs de réalisation du cadre de performance, l'axe 3 vise également la formation ou la sensibilisation de 100 personnes aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de

coopération (OS3A3). Cet indicateur n'est pas atteint en 2018, le projet programmé venant de commencer. Les échanges et formations menées dans le cadre de ce projet devront permettre d'atteindre rapidement la cible 2018 de 20 personnes.

La valeur 2018 de l'indicateur de résultat associé à cet axe (Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération) n'a pas été transmise au 07/06/2019. Le projet Açai'Action, projet de recherche-action sur la culture, la production/transformation du wassai en fonction des pratiques traditionnelles et des enjeux de développement durable, contribuera à l'augmentation de la valeur de cet indicateur. L'élément de patrimoine commun à l'espace de coopération étant dans ce cadre le pinot (aussi appelé wassai ou açai).

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 2 projets ont été programmés pour un coût total de 1 908 700,88 € et un montant FEDER-CTE de 1 158 234,91 €. 67,14 % de la maquette a donc été programmée. Un des projets été partiellement payé à hauteur de 49 160,00 €, soit 4,24 % du montant FEDER-CTE programmé et 2,85 % de la maquette totale.

Une certaine logique de coopération en matière de préservation de la biodiversité existe déjà au sein de la zone de coopération. Les deux projets répondent à l'objectif de l'axe d'approfondir et de pérenniser ce type d'initiatives via la mise en place d'un observatoire transnational dédié à l'analyse des services écosystémiques avec le projet « ECOSEO » et le renforcement de la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes avec le projet « RenfoRésAP ».

Les 3 cibles du cadre de performance de l'axe 4 ont ainsi été atteintes au 18/04/2019 :

- La cible 2018 de l'indicateur financier (IF) a été dépassée de plus de 29 % : le montant payé s'élève à 49 160,00 € par rapport à une cible de 38 046,52 €.
- La cible de l'indicateur OS2A2 est également atteinte suite à la sensibilisation de 100 personnes aux problématiques environnementales dans le cadre du lancement du projet ECOSEO (cible 2018 : 10 personnes).
- Enfin, la cible de l'indicateur OS3A2 dénombrant les actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération est également atteinte, ECOSEO ayant réalisé son séminaire de lancement en mars 2019
- La valeur 2018 de l'indicateur de résultat associé à cet axe (Nombre d'éléments de patrimoine

faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération) n'a pas été transmise au 07/06/2019. On peut cependant signaler que les projets RenfoRésAP et ECOSEO contribuent à l'amélioration de cet indicateur, dans la mesure où leur objectif est de restaurer, protéger et valoriser la biodiversité amazonienne (aires forestières protégées et services rendus par les écosystèmes, respectivement).

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 4 projets ont été programmés pour un coût total de 4 446 821,00 € et un montant FEDER-CTE de 2 108 076,06 €. 73,19 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Trois des projets ont été partiellement payés à hauteur de 314 958,66 €, soit 14,94 % des montants programmés et 10,94 % de la maquette totale. Il s'agit de l'axe avec le plus grand nombre de projets programmés.

Les projets concernent principalement la dimension sanitaire de l'axe. Le projet « MaHeVi » répond à l'objectif de renforcer les connaissances sur les pathologies spécifiques propres aux espaces transfrontaliers via une étude sur la prévalence de l'infection par hépatites B, C et D ainsi du VIH. Les projets « OCS », « MALAKIT » et « Coopération transfrontalière en santé » répondent à l'objectif de développer une prise en charge adaptée et d'améliorer la prévention des maladies spécifiques au territoire via un développement des compétences en éducation à la santé reproductive et sexuelle des professionnels et acteurs publics, un meilleur accès aux traitements antipaludiques chez les populations vulnérables et une amélioration de l'accès aux soins et de la qualité de la prévention pour les populations du bassin du Maroni. Le projet « OCS » répond par ailleurs à l'objectif social d'accompagner les populations les plus vulnérables avec le développement des savoir-faire et savoir-être des habitants de la zone transfrontalière.

Les 2 cibles du cadre de performance ont ainsi été atteintes :

- La cible 2018 de l'indicateur financier (IF) : le montant payé s'élève à 314 958,66 € avec une cible 2018 de 123 891,26 € (atteinte à 254,22 %).
- Le cadre de performance visait également la réalisation de 2 projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération (OS4-2) en 2018. Tous les projets en santé/social du PCIA peuvent être considérés comme étant des projets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.). 3 d'entre eux sont en cours de réalisation et ont été partiellement payés au 18/04/2019 (MaHeVi, MALAKIT et OCS).
- Au-delà des indicateurs de réalisation du cadre de performance, l'axe 5 visait également à l'horizon 2018 la réalisation de 2 études ou publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération (OS4A3). La première publication du projet MaHeVi est parue dans le Bulletin de Veille Sanitaire Antille-Guyane en 2017 et 2 newsletters ont été diffusées par le projet MALAKIT au 18/04/2019. En tout,

plus de 18 études sont prévues dans le cadre des projets de l'axe 5. Elles permettront de dépasser largement d'ici la fin de la programmation la cible 2023 de 3 études.

L'indicateur de résultat associé à cet axe (OS4A1) vise à suivre la part des patients TF pris en charge par les centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés. La valeur 2018 de cet indicateur n'a pas été transmise au 07/06/2019. Les projets en cours devraient contribuer à la baisse attendue de la valeur de cet indicateur.

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, un seul projet a été programmé pour un coût total de 565 860 € dont un montant FEDER-CTE de 415 860,00 €. 20,54 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmé. Le projet programmé a été partiellement payé à hauteur de 83 172,00 €, soit 20,00 % du montant programmé et 4,11 % de la maquette totale.

Le projet, intitulé « REMPart anti-vectoriel », répond à l'objectif de l'axe d'approfondir les connaissances sur les pathologies spécifiques à l'ensemble de la zone en cherchant à réduire l'impact des épidémies successives de maladies vectorielles qui affectent le Plateau des Guyanes. Il contribue par ailleurs à diminuer l'accès inégal aux soins en mettant en œuvre une action locale et communautaire (au sein des quartiers et des villages de la zone de coopération).

Les 2 cibles du cadre de performance de l'axe 6 ont été atteintes. Le montant payé s'élève à 83 172,00 € avec une cible financière 2018 de 44 663,31 € (atteinte à 186,22 %). Le cadre de performance visait également en 2018 la réalisation d'une étude ou publication scientifique mobilisant les auteurs de différentes régions de l'espace de coopération (OS4B2). Une étude sur les pratiques méthodologiques de LAV sur le plateau des Guyanes est en cours de réalisation et 2 rencontres scientifiques internationales avec les porteurs du projet ont été réalisées et partiellement payées au 18/04/2019.

Près de 80 % de la maquette de l'axe 6 reste à programmer.

Au-delà des indicateurs de réalisation du cadre de performance, l'axe 6 vise également la réalisation de 2 projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération (OS4-2) à l'horizon 2023. Cette cible est partiellement atteinte via le projet de recherche REMPart anti-vectoriel en cours de réalisation.

L'indicateur de résultat associé à cet axe (OS4A1) vise à suivre le nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération. La valeur 2018 de cet indicateur n'a pas été transmise au 07/06/2019. 2 rencontres ont a minima été réalisées dans le cadre du projet REMPart.

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

En cumulé depuis 2014, 1 projet a été programmé pour un coût total de 700 346,00 €, dont un montant FEDER-CTE de 525 259,82 €. 63,43 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. Le projet a été partiellement payé, à hauteur de 95 075,14 €, soit 18,10 % du montant programmé et 11,48 % de la maquette totale.

Le projet, intitulé « 2-GIDE », répond à l'objectif de l'axe d'améliorer les connaissances des marchés de la zone via une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes.

1 cible sur 2 du cadre de performance de l'axe 7 est atteinte. Il s'agit de la cible de l'indicateur financier (IF) : le montant payé s'élève à 95 075,14 euros, avec une cible 2018 de 49 537,14 euros (atteinte à 191,93 %). La cible 2018 de l'indicateur de réalisation OS5A3 qui vise à dénombrer 50 participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.) n'a pas été atteinte. 30 agriculteurs au moins devraient cependant être sensibilisés dans le cadre du projet 2-GIDE ce qui permettrait de s'approcher de cette cible prochainement.

Le projet 2-GIDE est bien initié, il devrait permettre d'atteindre plus de 60% de la cible financière 2023 de l'axe. Plus de 35 % reste disponible pour des projets liés au soutien de la compétitivité des entreprises sur le volet transnational.

Au-delà de l'indicateur de réalisation du cadre de performance, le projet « 2-GIDE » contribue à l'avancée vers les cibles 2023 des autres indicateurs de réalisation de l'axe 7 :

- 2 entreprises (Energreen chef de fil et son partenaire surinamais PFX) bénéficient d'un soutien pour l'investissement productif, ce qui permet d'atteindre 10% de la cible de l'indicateur OS5A-5/CO01 (20 entreprises soutenues).
- L'indicateur OS5A-4/CO01 vise à comptabiliser 100 000 € d'investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement. La part d'autofinancement du projet 2-GIDE atteint

Les valeurs 2018 des indicateurs de résultats liés au volume des échanges commerciaux entre Guyane, Suriname et Amapa n'ont pas été transmises au 07/06/2019. Il n'est donc pas possible d'évaluer la contribution du projet PCIA à leur évolution.

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

Au 31/12/2018, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe. La cible financière du cadre de performance

n'est donc pas atteinte.

Cet axe est faiblement doté (400 000,00 € de FEDER-CTE). L'autorité de gestion avait anticipé la difficulté de consommation de cette enveloppe du fait des risques de distorsion de la concurrence dans ce domaine (réglementation d'aide d'État pour la non-distorsion de la concurrence). Des projets de pure exportation ont présenté des demandes de l'ordre de 1 M€ qui ne répondent pas aux attentes de l'axe.

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés :

- Des échanges ont été réalisés avec les chambres consulaires, le Comité du tourisme guyanais et les services métiers de la CTG pour identifier des projets et trouver des partenaires. Quelques projets avaient été envisagés mais n'ont pas abouti pour l'instant, par exemple un projet de la CCI de réaliser un guide des affaires Guyane-Brésil.
- Des idées de petits projets de mise en réseau d'entreprises au sein de l'espace de coopération et des études de marché émergent et pourraient se concrétiser d'ici la fin de la programmation. Des sessions d'information dédiées à l'axe 8 seront réalisées à cet effet en 2019. Une animation spécifique des partenaires sur ce sujet est également prévue par la pilote du PCIA.
- Dans l'hypothèse où ces projets ne se concrétiseraient pas, le basculement du reliquat de l'axe 6 (Santé-social, volet transnational) sur l'axe 8 pourrait permettre de soutenir un projet cohérent de plus grande ampleur portée par une entreprise « solide ».

Aucun projet n'ayant encore été soutenu sous cet axe, les cibles des indicateurs de réalisation de l'axe 8 ne sont pas atteints (valeur nulle). :

La valeur 2018 des indicateurs de résultats liés aux volumes des échanges commerciaux entre Guyane et Guyana n'a pas été transmise au 07/06/2019. Aucun projet n'ayant été programmé, le PCIA ne contribue pas via l'axe 8 à l'augmentation attendue de la valeur de ces indicateurs

- L'indicateur OS5A-5/CO01 visant à comptabiliser 5 entreprises bénéficiant d'un soutien pour l'investissement productif en 2018 (15 en 2023)
- L'indicateur OS5A-4/CO01 visant à comptabiliser 30 000 € d'investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement.

-
-

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

En cumul depuis 2014, un projet a été programmé pour un montant de 1 117 134,00 euros en coût total, dont 1 032 880,00 de FEDER-CTE. 92,45 % de la maquette FEDER-CTE a donc été programmée. La période financée de ce premier projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.

Le projet répond aux objectifs de l'axe de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération via les livrables et les résultats attendus suivants :

- La mise à disposition de 1,62 ETP (part dédiée à l'AT transfrontalier sur les 2,17 ETP sur l'AT PCIA dont 1 ETP de pilotage et 1 ETP d'instruction) depuis 2014 ;
- La programmation et le suivi des dossiers PCIA (saisie sur synergie CTE, entretien d'un dossier unique (papier et numérique))
- L'organisation de séminaires avec les pays voisins (logistique, accueil, traduction, établissement de documents de travail, etc.)
- L'établissement de produits de communication et de diffusions média (publicité sur l'Europe, brochures PCIA, traduction en plusieurs langues).
-

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

L'autorité de gestion a à cœur de promouvoir l'égalité homme-femme et la non-discrimination de manière globale dans la mise en œuvre du PCIA, ce qui se traduit à plusieurs niveaux :

- **La stratégie du PCIA.** L'égalité hommes-femmes fait partie des objectifs du PCIA à travers les axes 5 et 6 « Santé-Social ». Ils répondent aux problématiques sanitaires et sociales, en ciblant en particulier les populations les plus vulnérables (femmes mais aussi jeunes et personnes isolées) : prévention et aide aux familles, prise en charge et accès aux soins des populations vulnérables, etc.
- **La sélection des projets.** L'égalité des chances est intégrée parmi les critères de sélection des appels à projets PCIA. L'analyse évalue la prise en compte ce principe dans le projet (objectifs, actions, public-cible, structure porteuse).
- **La mise en œuvre des projets.** Ce critère fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions via l'article 12 « principes transversaux ».
- **Le suivi-évaluation des projets.** Il passe par le renseignement des volets complémentaires évaluation (VCE) par chaque porteur de projet, à travers des indicateurs relatifs aux principes horizontaux. L'équipe PCIA a été formée par les évaluateurs pour apprécier le niveau de prise en compte de ces principes dans les projets et accompagner les porteurs au renseignement des VCE.

Les 14 projets programmés par le PCIA au 31/12/2018 cherchent à promouvoir l'égalité homme-femme et la non-discrimination. Ils ont traduit cette volonté dans leur recherche de mixité des équipes, avec une moyenne de 53 % de femmes au sein de l'organisme porteur du projet (sur 7 projets hors AT pour lesquels l'information est disponible). Dans le même temps, ces opérations s'adressent toutes à un large public sans distinction de genre. A noter que les proportions « courantes » sont inversées dans le cadre des deux projets relatifs à l'AT car l'équipe pilotant le PCIA (PAE et Partenariat) est à plus de 90 % féminine.

Les projets retenus au 31/12/2018 ne participent pas de manière significative à la mise en application du principe de non-discrimination (amélioration des conditions d'accessibilité, favorisation de l'insertion professionnelle pour les publics en difficulté...). Cependant, des actions de formation-sensibilisation grand public sans distinction sont prévues par l'ensemble des opérations. On notera également que les

projets en cours de réalisation OCS et MaHeVi (axe 3) et 2-GIDE (axe 7) contribuent à faciliter l'accès aux projets (création d'outils adaptés aux difficultés linguistiques pour les deux premiers et accès à tous des parcelles expérimentales pour 2-GIDE).

- **Les engagements pris par l'autorité de gestion.** Suite à la fusion et création de la Collectivité Territoriale de Guyane, les engagements en matière d'égalité hommes-femmes et de non-discrimination n'ont pas pour l'instant été formalisés par les services des ressources humaines. Cependant, la Collectivité est soumise à la législation française et à l'article L.72-100-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant notamment la présentation d'un rapport sur la question de l'égalité hommes-femmes devant faire état des avancées en la matière et des initiatives prises.
- **La gouvernance du programme en général.** La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité est membre du comité de suivi mais le poste est vacant.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Dans la mise en œuvre du PCIA, l'AG s'est engagée à respecter l'article 8 du règlement UE n°1303/2013 relatif au développement durable. Cet engagement se traduit à plusieurs niveaux :

- **La stratégie du programme.** Le développement durable fait partie des objectifs des axes 3 et 4 « Biodiversité et culture ». En effet, l'espace Amazonie est une région bénéficiant d'une biodiversité riche et variée, notamment par sa situation géographique au cœur de la forêt amazonienne, premier réservoir de biodiversité mondial. Ce patrimoine naturel exceptionnel est cependant menacé par les activités humaines (déforestation liée à l'exploitation agricole et aux activités extractives, pollution au mercure liée à l'orpaillage, etc.). Les axes 3 et 4 visent une préservation consciente et rigoureuse de ce patrimoine. Les enjeux environnementaux prioritaires de l'espace de coopération territoriale Amazonie ont été soulignés par l'évaluation stratégique environnementale du programme.
- **La sélection des projets.** L'impact environnemental des projets est évalué dans les dossiers de demande de subvention à travers la grille des principes horizontaux. L'analyse tient compte de la prise en compte ce principe dans le projet (objectifs, actions, moyens de mise en œuvre).
- **La mise en œuvre des projets.** Ce critère fait l'objet d'une rubrique spécifique des conventions via l'article 12 « principes transversaux » qui précise que « Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable ».
- **Le suivi-évaluation des projets.** Le suivi et l'évaluation des opérations financées passent par le renseignement des volets complémentaires évaluation (VCE) par chaque porteur de projet, à travers des indicateurs relatifs aux principes horizontaux. L'équipe PCIA a été formée par les évaluateurs pour apprécier le niveau de prise en compte de ces principes dans les projets et accompagner les porteurs au renseignement des VCE (auto-évaluation).

5 projets sur les 7 programmés en 2018 pour lesquels les VCE sont disponibles (soit 71 %) cherchent à soutenir le développement durable : investissements axés sur des solutions plus économes en ressources et plus durable, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de manière plus générale prévention des effets néfastes sur l'environnement (moindre impact sur l'eau, l'air et la biodiversité). Les projets soutenus sous l'axe 5 ainsi que dans le cadre de l'assistance technique ne contribuent pas à la prise en compte de ce critère.

- **Les engagements pris par l'autorité de gestion en matière de développement durable.** De nombreuses initiatives sont à souligner, notamment la mise en place d'une semaine européenne du

développement durable (SEDD) du 30 mai au 5 juin 2018, organisée par la CTG autour de la thématique « Villes et Territoires de demain » qui a permis aussi de valoriser les projets européens.

Ainsi, l'AG est attentive à cette problématique particulière en Guyane et se donnera les moyens tout au long de la programmation de sensibiliser les porteurs à ces enjeux environnementaux.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	40 000,00	13,75%
4	572 610,26	33,19%
Total	612 610,26	3,24%

Le PCIA est fortement engagé en faveur de la lutte contre le changement climatique, notamment à travers ses axes :

- Transport (développement d'une offre de transport plus propre et plus respectueuse de l'environnement) : 2 160 000,00 € de FEDER-CTE de l'axe 1, soit 11,43% de l'enveloppe totale du PCIA, sont dédiés aux objectifs liés au changement climatique.
- Et Nature-culture (protection et gestion durable de la biodiversité et notamment de l'exceptionnelle richesse de la forêt amazonienne, dont le rôle de puits de carbone est fondamental au niveau mondial pour l'atténuation des effets du changement climatique) : 600 000,00 € de FEDER-CTE de l'axe 3 et 280 000,00 € de FEDER-CTE de l'axe 4, soit respectivement 3,17 % et 1,48 % de l'enveloppe totale du PCIA, sont dédiés aux objectifs liés au changement climatique.

Cet engagement global inscrit dans la stratégie du programme (tableau 18 du PCIA) représente 3 040 000,00 € de FEDER-CTE soit 16,09 % de la maquette totale du PCIA en faveur des objectifs liés au changement climatique. De plus, le PCIA s'inscrit en complémentarité avec le programme Life+ de la Commission et ses actions pour la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

Les partenaires régionaux du PCIA étant les mêmes qu'en 2007-2013 (CNES, Etat, DRFIP, ASP, CTG) les échanges sont constructifs depuis le début de la programmation. L'enjeu réside davantage dans la mobilisation des partenaires extra-communautaires (en particulier le Guyana qui rejoint le territoire de coopération) et l'optimisation des échanges entre partenaires pour atteindre les objectifs du PCIA.

L'année 2018 a permis des innovations, avec implication renforcée des partenaires dans la vie du PCIA malgré les limites identifiées (turnover, disponibilité des partenaires extra-communautaires, barrière de la langue...) :

- **Participation des consulats locaux aux comités techniques de pilotage (COPIL).** 4 COPIL se sont tenu en 2018 les 16/04, 21/06, 10/08 et 18/11. Ceci permet de tenir les partenaires extra-communautaires au même niveau d'information (avancement, difficultés, échéances...).
- **Tenue des comités de suivi et sélection (CS) sur 2 jours.** Au regard de la longueur des échanges en CS, il a été décidé à partir de 2018 de les tenir sur 2 jours (1er jour : rappel sur le programme le matin et échanges techniques l'après-midi avec les partenaires et porteurs de projets ; 2ème jour : comité de suivi le matin et sélection l'après-midi). Les retours de la mission coopération de la CTG et de la Préfecture sont très positifs : cette organisation permet de poser des questions et déminer les problèmes en amont afin de faciliter la sélection des projets.
- **Audition préalable des porteurs de projets :** Pour la même raison, il a été décidé de sélectionner en COPIL les projets qui ne paraissent pas mûrs afin d'auditionner les porteurs avant le comité de sélection pour les aider à consolider leurs projets. Le partenariat local (PAE, services métiers CTG, Préfecture, CNES, consulats locaux) a ainsi pu auditionner 5 chefs de file en 2018 (les 25/10 et 15/11) pour les projets Echos Amazonie (OPCALIA), Açais'Action (CIRAD), PROGYSAT (IRD), Aménagement des berges_phase 2 (CCOG) et BeCaMa (IUFC/UG). Ces échanges sont jugés très profitables : ils permettent aux porteurs d'apporter des précisions et si besoin d'affiner leur projet ou de préparer une note complémentaire pour le comité de sélection.
- **Consultations écrites pour la sélection des projets :** Afin de gagner du temps en CS, les dossiers sur lesquels il y avait des réserves qui ont été levées sont proposés à la sélection via des consultations écrites. 2 ont eu lieu en 2018 (mars et août) et ont permis la programmation de 2 projets : MALAKIT (CHAR) et Coopération sanitaire interrégionale (CHOG).
- Pour rappel, **le Cariforum et le PO Caraïbes sont représentés dans les comités du PCIA** depuis 2016, ce qui permet de garantir une mobilisation coordonnée des fonds européens à l'échelle de la zone de coopération.

Par ailleurs, les partenaires sont impliqués depuis 2015 dans les travaux d'évaluation :

- La **commission ad hoc Evaluation** associe le partenariat et mobilise les expertises techniques de différents acteurs socioéconomiques et statistiques à l'échelle du territoire en fonction des

questions abordées à l'ordre du jour. Cette commission se réunit 1 à 2 fois par an (2 fois en 2018).

Les partenaires ont également été impliqués dans la **réaction du présent RAMO et l'évaluation à mi-parcours en cours** (services coopération de la CTG et de la Préfecture en particulier).

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Le plan d'évaluation interfonds a été validé par la Commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le Comité de suivi. Il prévoit 150 000 € pour mener à bien les évaluations du PCIA.

Si ce plan n'a pas été formellement modifié pour le moment, son calendrier et ses modalités de mise en œuvre connaissent quelques évolutions. Ces dernières proviennent d'une volonté de l'AG de mutualiser certains travaux d'évaluation afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles représentent, ou d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA pour lequel l'évaluation de mise en œuvre a été reportée en 2019 du fait des difficultés de démarrage du programme. Les objectifs et modalités de réalisation de cette évaluation sont présentés en section 4 du présent RAMO.

Par ailleurs, la composition du service suivi-évaluation du PAE a été profondément modifiée en 2018, suite au départ des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation en février puis en décembre. Un nouvel agent est arrivé en juillet 2018 et a pu bénéficier de 6 mois de formation-tuilage sur le suivi-évaluation et les sujets en cours. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail accrue. Le recrutement d'un autre agent est en cours de réflexion mais non encore effectif au premier semestre 2019.

Tenant compte de cette restructuration, le PAE a choisi de se renforcer ponctuellement ou de recourir à une externalisation des principaux travaux de suivi-évaluation pour tous les fonds, et en particulier concernant le PCIA avec en 2019 :

Marché interfonds d'accompagnement à la rédaction des RAMO 2018.

Au regard des moyens humains disponibles au sein du service suivi-évaluation en 2018 au PAE, la décision a été prise d'externaliser la rédaction des RAMO renforcés 2018 du PO FEDER-FSE, de PDRG2 et du PCIA. La rédaction du marché a débuté au dernier semestre 2018, de manière concomitante aux réflexions sur l'accord cadre présenté ci-après.

Le 25 janvier 2019, le groupement BRLi / Ernst-Young a été sélectionné pour un total de 119 745 €, parmi les 4 offres réceptionnées. Les travaux ont débuté en février 2019 pour une durée de 12 mois, incluant les reprises des RAMO suite aux remarques de la commission européenne dans le courant de l'été 2019.

Accord cadre multi fonds sur l'évaluation des fonds européens 2014-2020 en Guyane et la préparation à la nouvelle programmation européenne post 2020.

Au regard des impératifs financiers et des moyens humains disponibles en 2018 au PAE et afin de préparer la prochaine programmation européenne, la décision a été prise d'externaliser les travaux d'évaluation de fin de programmation sur tous les PO, ainsi que les travaux préparatoires des PO 2021-2027 par le biais d'un accord cadre permettant de présélectionner un pool de candidatures pertinentes pour les travaux à venir et faciliter la passation des futurs marchés.

La rédaction de cet accord cadre et les discussions préparatoires ont eu lieu à partir du dernier semestre 2018. L'accord cadre, lancé le 01 mars 2019 avait pour objet : « Assistance à maîtrise d'ouvrage des évaluations PO 2014-2020 et des travaux d'élaboration des PO 2021-2027 ». Il est structuré en 4 lots distincts :

- Lot 1 : Evaluations FESI 2014-2020 (dont évaluation interfonds des principes horizontaux et toute autre évaluation demandée dans les lignes directrices de clôture dont ingénierie financière et communication potentiellement).
- Lot 2 : Travaux préparatoires pour les PO 2021-2027 (actualisation du diagnostic territorial stratégique préalable à l'élaboration des PO 2021-2017 et préparation à l'écriture de ces PO (concertation sous forme d'ateliers thématiques pour fixer des orientations stratégiques).
- Lot 3 : Rédactions des PO 2021-2027.
- Lot 4 : Evaluations préparatoires aux programmes 2021-2027 : évaluations ex ante et évaluation stratégique environnementale avec recommandations pour la rédaction des PO au fil de l'eau.

Mobilisation d'une stagiaire pour l'évaluation à mi-parcours du PCIA

Au regard des impératifs financiers et des moyens humains disponibles en 2018 au PAE, le PAE a fait le choix de s'appuyer sur une stagiaire pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCIA, en lien avec la chargée de mission suivi-évaluation et la pilote du programme. Les travaux, initiés en mars 2019, permettront de transmettre le rapport d'évaluation à la Commission fin juillet 2019. Ces travaux sont réalisés en coordination avec l'élaboration du RAMO 2018.

Autres mesures contribuant à la mise en œuvre du plan d'évaluation

Plusieurs mesures ont également été mises en œuvre dès 2017 afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'évaluation et se sont poursuivies en 2018 :

- Une Commission ad hoc interfonds Evaluation se réunit régulièrement depuis 2015. Elle est l'occasion d'aborder les problématiques liées à la mise en œuvre des programmes, dont le PCIA, avec

l'ensemble du partenariat des fonds européens (modification des programmes, élaboration des RAMO, proposition de thématiques pour les évaluations à venir, etc.). Les 2 réunions de la Commission ad hoc en 2018 sont présentées à la section 4.

■ D'autre part, un suivi systématisé de la mise en œuvre des projets a été mis en place en 2017 par les évaluateurs du PAE pour le PCIA, comme pour le FEDER, Les volets complémentaires Evaluation (VCE), renseignés par les bénéficiaires, permettent de suivre l'évolution des indicateurs de réalisation du PCIA, d'y ajouter des compléments qualitatifs et de contribuer au suivi des principes horizontaux par projet. Ces VCE sont renseignés par les porteurs de projets à 3 étapes (dépôt, acompte et solde) ce qui permet d'observer les évolutions entre le prévisionnel et le réalisé. Les porteurs de projets font preuve de bonne volonté pour le renseignement de ces fiches mais le système n'est malheureusement pas automatisé et des erreurs ou manques sont identifiées dans la comptabilisation (fiches VCE non transmises, actualisation manuelle du fichier de synthèse non homogène, etc.) Des mesures sont envisagées pour améliorer ce système de suivi : améliorer le classement des fiches VCE, actualiser le fichier de synthèse au fil de l'eau à chaque transmission de fiche VCE et automatiser le renseignement des tableaux bilan par axe, relancer régulièrement les bénéficiaires pour les fiches VCE manquantes et s'assurer de leur bonne compréhension des éléments demandés, etc.

Il est également prévu à l'avenir de mobiliser l'agent en charge du suivi-évaluation lors des sessions d'informations des appels à projets du PCIA. Ceci lui permettrait de rencontrer directement les potentiels bénéficiaires et de leur expliquer dès la demande de subvention l'enjeu et l'importance de remplir correctement les VCE (informer la Commission de l'avancée du programme et de ses effets, valoriser les projets en cours de réalisation et terminés, etc.).

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Stratégie et spécificités 2018

La stratégie interfonds de communication est intitulée « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire ». Elle vise à communiquer pour aider à la mise en œuvre efficace des programmes, à impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane et à valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane. Une communication différenciée est réalisée pour le PCIA pour créer une identité à la fois propre au programme et partagée par l'ensemble des partenaires.

En 2018, la vulgarisation des programmes européens a été renforcée afin d'augmenter leur visibilité tout en menant des campagnes de sensibilisation auprès de porteurs de projets potentiels. Arrivant en fin de programmation, l'objectif a été d'augmenter le nombre de projets au titre des différents programmes. Pour le PCIA, la communication s'est notamment renforcée sur des axes peu sollicités jusqu'à présent (santé et transport).

Les moyens dédiés à la communication en 2018

4 personnes, dont 1 chef de service, constitue le service communication du PAE. Toutes travaillent indifféremment sur la communication de l'ensemble des programmes dont la CTG est autorité de gestion. 1,5 ETP est affecté à l'accueil interfonds. S'agissant du PCIA, le pilote est souvent chargé de l'accueil car les demandes peuvent être spécifiques.

Le PAE a élaboré en 2018 de nouveaux outils de communication reprenant la nouvelle identité graphique (kits animation, totem numérique, banderole, etc.).

Le montant dédié à la communication en 2018 s'élève à 216 000 € dont 18 500 € de FEADER, 189 600 € de FEDER-FSE et 82 000 € de FEDER-CTE.

Par ailleurs, une antenne de la CTG est installée à Paramaribo (Suriname) depuis 6 ans et prend en charge des actions de communication locales.

Communication interfonds 2018

Les actions de communication se sont renforcées et diversifiées en 2018 :

- Davantage d'interventions ont été organisées en dehors de l'île de Cayenne.
- Des animations ont été organisées en milieu scolaire et universitaire pour augmenter la visibilité des fonds européens auprès du jeune public.
- Les réseaux sociaux ont été mobilisés sous des formes plus ludiques.

Les actions à destination du grand public

- 4 animations web sous forme de jeux concours et de jeux questions-réponses ont été réalisées sur Facebook. Un concours photographique intitulé « Mon Europe en Guyane » organisé dans la cadre du joli mois de l'Europe a suscité la participation de 89 personnes. La page Facebook « Europe en Guyane » possède 1 274 abonnés.
- Un bulletin d'information bimensuel sur les fonds européens « E-Guyane » est disponible à l'accueil du PAE. Il est aussi partagé sur les réseaux sociaux et transmis par mail aux partenaires.
- 3 animations à destination de 64 élèves de Terminale et 100 étudiants ont été organisées pour informer sur les fonds européens.
- 3 consultations citoyennes ont été menées auprès de 300 jeunes de 16 à 25 ans afin d'échanger sur l'intervention de l'Europe en Guyane.

Les actions à destination des porteurs de projet

- 254 porteurs de projets tous fonds confondus ont été reçus par le PAE en 2018 pour détecter et faire émerger des projets éligibles.
- 12 sessions d'information inter-fonds ont été réalisées suite aux appels à projet pour informer les candidats potentiels.
- Des publications sur la page Facebook et des vidéos sur la chaîne YouTube ont permis de diffuser les appels à projet et les appels d'offre.
- 1 000 exemplaires de panneaux et d'autocollants avec la nouvelle charte graphique ont été distribués aux bénéficiaires pour qu'ils puissent communiquer sur leurs projets et répondre aux obligations de publicité européenne.

Communication PCIA 2018

Les actions à destination du grand public

- 2 vidéos sur le PCIA : « 10 ans de coopération amazonienne » et « PCIA 2014 – 2017 – Présentation » ont été publiées sur YouTube et diffusées sur le site internet « Europe en Guyane » <http://europe-guyane.fr/videos>.
- Des plaquettes traduites en néerlandais sont distribuées aux visiteurs à l'antenne de Paramaribo. Une interview de la Chargée de mission à l'antenne a été publiée sur YouTube et sur le site <http://europe-guyane.fr/videos>

- Plusieurs articles dédiés au PCIA ont été publiés dans le bulletin « E-Guyane » (10 ans du programme de coopération Amazonie, avancée du nouveau ferry sur le Maroni...).

Les actions à destination des porteurs de projet ou valorisant les projets soutenus

- 3 sessions d'information consacrées au PCIA sur les thèmes de la santé et du transport ont été réalisées pour renforcer la visibilité des axes du programme encore peu sollicités.
- 1 témoignage vidéo d'un porteur de projet, la PIRAC de la Croix-Rouge, a été diffusé sur le site <http://europe-guyane.fr/videos> et sur Facebook.
- 1 reportage sur Guyane 1ère a accompagné le lancement du projet RENFORESAP (Guyane, Suriname, Guyana) en octobre 2018. Des prospectus ont également été diffusés à l'occasion du projet et un article est paru au Guyana.
- 2 plaquettes sur le PCIA et un guide ont été édités et traduits en anglais, néerlandais et portugais en 2017 et diffusés en 2018.

Les actions à destination des partenaires

- 3 sessions d'information généralistes à destination des collectivités, des associations et des partenaires consacrées au PCIA et au FEDER ont été réalisées à Saint-Laurent-du-Maroni.
- 2 sessions dédiées au PCIA ont été réalisées à Saint-Georges-de-l'Oyapock.

Retour sur les actions engagées en 2018

Les actions de communication inter-fonds ont permis au PAE de rencontrer plus de 1 400 personnes et d'obtenir près de 12 000 visites uniques sur le site web en 2018, chiffre en légère hausse par rapport à 2017 (page la plus visitée : « Europe Guyane Fonds Européens » avec 7 543 vues). Les animations web ont atteint chacune en moyenne près de 11 500 personnes sur la page Facebook.

Les actions de communication sous forme de jeux concours sur Facebook ont permis de mieux faire connaître les fonds auprès du grand public. Cependant, aucune évaluation précise sur la visibilité des programmes n'a été conduite en 2018 et aucune évaluation sur la communication n'est prévue à ce jour.

Les sessions d'information dédiées au PCIA ont été plus nombreuses qu'en 2017. 120 personnes y ont participé. Aucune donnée sur la fréquentation des pages internet dédiées au PCIA n'est disponible cependant

Perspectives 2019

À partir de 2019, la communication s'accroît sur la valorisation des projets soutenus et les axes restant à

consommer. Une banque de projets valorisant les projets soutenus par les programmes européens est en cours de préparation sur le site internet « Europe en Guyane ». Le lancement d'une application sur Facebook proposant les chiffres clés des programmes actualisés fréquemment est également prévu.

Concernant le PCIA, une session d'information est prévue en avril 2019 sur le thème « amélioration et compétitivité des entreprises » afin de soutenir la programmation de l'axe dédié au développement économique.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est la nouvelle autorité de gestion des fonds européens en Guyane pour 2014-2020. Cette Collectivité est jeune : elle a été créée le 18 décembre 2015, un an après l'approbation du PO FEDER-FSE l'Union européenne et moins d'un mois après celles du PDR et du PCIA.

Le pilotage, la gestion, l'instruction, le contrôle, le suivi-évaluation, l'animation et la communication du PCIA et des autres fonds européens sont confiées à une direction de la CTG spécifiquement créée pour cela, le « Pôle Affaires Européennes » (PAE). Il représente le pôle administratif des fonds européens ayant sous sa responsabilité le pilotage et la gestion de l'ensemble des fonds.

Le PAE a été créé avec une réelle volonté de gestion intégrée des fonds européens. Les services sont tous structurés selon cette approche multifonds, intégrant également des agents compétents spécifiquement sur tel ou tel fonds (certains issus des autorités de gestion sous l'ancienne programmation européenne, bénéficiant d'une expertise spécifique sur les programmes). En particulier :

- **Les actions de communication** sont menées en inter-fonds avec une stratégie commune visant à garantir une appropriation générale des fonds européens et de leurs actions en les rendant plus accessibles au plus grand nombre. Les spécificités de chaque programme sont expliquées lors de réunions thématiques, ce qui permet d'informer également les bénéficiaires sur les conditions d'éligibilité et les objectifs propres à chaque fonds ;
- **L'accueil des porteurs de projets** est réalisé via un guichet unique au PAE, permettant de simplifier l'accueil, donner une information générale et orienter, voire rediriger si besoin les porteurs vers les services compétents du PAE, de la CTG ou des partenaires (DAAF ou chambre d'agriculture pour le PDRG2).
- **Le service suivi-évaluation** est organisé selon cette approche multi-fonds permettant de coordonner la remontée des informations de suivi, de piloter les travaux d'évaluations spécifiques à chaque fonds et de mener des travaux communs au besoin sur des sujets transversaux. Il convient cependant de noter que la charge de travail liée à l'évaluation de l'ensemble de ces fonds (notamment due aux technicités propres à chaque fonds) nécessite une montée en charge, notamment en perspective de la prochaine programmation du Pôle Evaluation ;
- **Un certain nombre de réunions du PAE** sont réalisées selon cette approche multi-fonds et en particulier, les commissions ad hoc de suivi évaluation qui se tiennent deux fois par an, ainsi que d'autres réunions de service. Les équipes du PAE bénéficient par ailleurs depuis début 2019 d'actions de cohésion afin de renforcer les liens entre services.

Le pôle technique et d'animation est confié à d'autres services à la CTG, services historiques du Conseil Régional de Guyane en charge de l'aménagement, de l'agriculture, de la forêt, de l'équipement et de la formation. Ces services métiers apportent leur expertise thématique sur tous les programmes lors des comités de programmation et des réunions techniques préparatoires. Des réflexions multi-fonds peuvent ainsi être menées à

l'échelle d'une direction régionale de la CTG, comme par exemple sur le développement territorial auquel peuvent participer tous les fonds européens. Ceci vise à décupler l'effet levier des fonds européens sur le territoire, en cohérence avec les stratégies régionales qui sont en train de se mettre en place à la CTG.

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Cette stratégie englobe les pays de la zone de coopération et se base sur 4 priorités, auxquelles contribuent les axes et projets du PCIA :

- **Priorité 1 « Encourager l'esprit d'entreprise et d'innovation ».** Les axes 7 et 8 « Développement économique ». Contribuent à cette priorité en cherchant à accroître la compétitivité des entreprises des territoires de la zone de coopération et à leur permettre de s'exporter à l'international. Le projet 2-GIDE programmé sous l'axe 7 contribue à ces objectifs via une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. Il n'y a pour l'instant pas de projets programmés sous l'axe 8.
- **Priorité 2 « Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique ».** Les axes 3 et 4 « Biodiversité/ culture » contribuent à cette priorité en cherchant à définir des stratégies de protection et de restauration de l'environnement et des ressources des territoires de la zone de coopération. Le projet ECOSEO programmé sous l'axe 4 contribue à ces objectifs via la mise en place d'un observatoire transnational permettant de favoriser l'identification, la cartographie et la préservation des principaux services écosystémiques. Le projet RenfoRÉSAP, programmé lui aussi sous l'axe 4, contribue aux objectifs en cherchant à renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes.
- **Priorité 3 « Améliorer l'accessibilité et la connectivité ».** Les axes 1 et 2 « Transports » contribuent à cette priorité en cherchant à désenclaver l'espace de coopération et à fluidifier les échanges via le développement du transport fluvial et aérien, l'accroissement des échanges maritimes et l'élaboration et l'amélioration des systèmes de transport. Les projets de nouveau bac sur le Maroni et d'aménagement des berges associées de l'axe 1 répondent à ces objectifs en cherchant à améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, à densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes. Le projet d'étude de cabotage interrégional de l'axe 2 répond lui aussi à ces objectifs en cherchant à examiner les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes.
- **Priorité 4 « Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable ».** Les axes 5 et 6 « Santé/Social » contribuent à cette priorité en cherchant à renforcer les connaissances sur les pathologies spécifiques propres aux espaces transfrontaliers et à améliorer la prévention de ces maladies tout en contribuant à diminuer les causes de l'exclusion sociale via un accompagnement facilité des populations les plus vulnérables. Les projets OCS, MaHeVi, MALAKIT, Coopération transfrontalière en santé et REMPart Anti-vectoriel répondent tous les 5 à ces objectifs. Le projet OCS promeut l'inclusion sociale en cherchant à accompagner les populations les plus vulnérables avec le développement des savoir-faire et des savoir-être des habitants de la zone transfrontalière.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)

- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSAIR à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Oui dans la mesure où certains de ses axes prioritaires (1, 2, 3 et 4 notamment) répondent aux enjeux de l'ATLSBS

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

Une étude de cabotage interrégional (financée dans le cadre de l'axe 2) prévoit de concrétiser la coopération portuaire sur la zone.

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Le règlement 1296/2013 portant sur l'emploi et l'innovation sociale définit par « innovations sociales », « les innovations dont les fins comme les moyens revêtent un caractère social et en particulier celles relatives à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles idées (concernant des produits, services et modèles) qui répondent à des besoins sociaux tout en créant de nouvelles relations ou collaborations sociales, bénéficiant ainsi à la société et renforçant la capacité de celle-ci à agir; notamment via la promotion du travail décent et de conditions de travail décentes, d'une culture de la prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, d'un équilibre plus sain entre vie professionnelle et vie privée, et de la bonne gouvernance en matière d'objectifs sociaux, y compris pour ce qui est de la convergence, ainsi que de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale (...) ».

- Les projets programmés sous l'axe 5 « Sanitaire/Social – TF », contribuent à la dimension sanitaire de l'innovation sociale. OCS, MALAKIT et Coopération transfrontalière en santé cherchent notamment à développer une prise en charge clinique adaptée et à améliorer la prévention des maladies qui prévalent sur le territoire. Le projet MaHeVi cherche quant à lui à limiter la prévalence de maladies hépatiques en Guyane et sa région proche via une sensibilisation accrue de la population du Plateau des Guyanes et une offre de traitements adaptés. OCS promeut par ailleurs l'inclusion sociale avec un objectif de développement des savoir-faire et des savoir-être des populations vulnérables de la zone transfrontalière.
- Le projet REMPart anti-vectoriel, programmé sous l'axe 6 « Sanitaire/Social – TN », répond lui aussi à la dimension sanitaire de l'innovation sociale en cherchant à réduire ou interrompre les épidémies de maladies vectorielles qui affectent le Plateau des Guyanes via une action locale et communautaire au sein des quartiers et des villages de la zone de coopération.
- Le projet Açais'Action programmé sous l'axe 3 « Biodiversité/Culture – TN » participe quant à lui à l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie des acteurs de la filière wassaï via la valorisation des savoirs locaux qui sont attachés à cette production, le développement de pratiques agro-écologiques et la consolidation de marchés de qualité. Les formations professionnelles et académiques proposées contribuent à la création de nouvelles collaborations sociales qui renforceront les capacités d'action des producteurs.

Le projet 2-GIDE programmé sous l'axe 7 « Développement économique » vise lui à l'amélioration des conditions économiques des acteurs de la filière agro-alimentaire via la conduite d'une expérimentation agricole à grande échelle pour développer les débouchés qui s'offrent aux agriculteurs.

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La Stratégie Europe 2020 vise à faire des territoires européens des espaces de croissance intelligente, durable et inclusive :

- **Une croissance intelligente** : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- **Une croissance durable** : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- **Une croissance inclusive** : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale

Le PCIA contribue à cette stratégie à travers 4 des 5 objectifs que s'est fixée l'Union Européenne :

- Les axes 3, 4, 5, 6, 7 et 8 répondent à l'objectif de porter à 3 % du produit intérieur brut le niveau cumulé des investissements publics et privés dans le secteur de la recherche et développement (R&D), en fonction de leurs thématiques : R&D environnementale pour les axes 3 et 4, R&D sanitaire et sociale pour les axes 5 et 6, et R&D entrepreneuriat et processus pour les axes 7 et 8 ;
- Les axes 7 et 8 répondent à l'objectif européen de porter à 75 % au moins le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans, à travers au soutien aux entreprises de la zone de coopération ;
- Les axes 5 et 6 répondent à l'objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale, en prévoyant le soutien à des actions sociales et sanitaires (prévention, aide aux familles, renforcement des connaissances sur les pathologies spécifiques de la zone pouvant induire de l'exclusion sociale, accompagnement social des populations vulnérables, etc.) ;
- Les axes 3 et 4 répondent à l'objectif de réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20 % la part des énergies renouvelables et accroître de 20 % l'efficacité énergétique.

Le PCIA ne cible pas à proprement parler d'interventions répondant à l'objectif européen de réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et d'augmenter à 40 % au moins le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

Certains projets contribuent à plusieurs objectifs de croissance en même temps dénotant ainsi l'intérêt de certains porteurs pour l'ensemble des objectifs fixés par la stratégie de croissance intelligente, inclusive et durable et la recherche par l'autorité de gestion de projets à forte ambition :

- Le projet 2-GIDE, programmé sous l'axe 7 « Développement économique - TF », contribue au développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation avec la réalisation d'une étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes. L'objectif est de développer le potentiel économique de la filière agro-alimentaire

sur le territoire via l'approfondissement des connaissances sur les débouchés qui s'offrent aux agriculteurs.

- Le projet ECOSEO, programmé sous l'axe 4 « Biodiversité/Culture -TN », contribue quant à lui au développement d'une économie plus efficace dans l'utilisation de ses ressources en cherchant à favoriser l'identification, la cartographie, et la préservation des principaux services écosystémiques du territoire, encore faiblement valorisés dans la région.
- Le projet Açais'Action, programmé sous l'axe 3 « Biodiversité/Culture - TF» contribue lui à une croissance durable et fondée sur une utilisation plus efficace des ressources. Il vise à accompagner les acteurs de la filière wassaï dans la valorisation du palmier açai et des savoirs locaux qui y sont attachés, le développement de pratiques agro-écologiques et la consolidation de marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.
- Enfin, le projet OCS programmé sous l'axe 5 « Sanitaire/Social – TF » participe au développement d'une croissance inclusive fondée sur la cohésion sociale et territoriale en contribuant à l'amélioration du niveau de santé des populations les plus vulnérables avec une prise en charge clinique adaptée et de meilleures actions de prévention en santé sexuelle et reproductive.

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

19 cibles ont été déterminées lors de l'élaboration du PCIA pour évaluer l'avancement de ses axes prioritaires (hors AT) : une cible financière par axe (8) et 1 à 2 cibles de réalisation par axe (11 au total). L'autorité de gestion du PCIA a émis le 16 octobre 2018 une demande de modification des cibles de performance à la Commission européenne. Les propositions de modifications ont été approuvées :

- Révision de l'ensemble des cibles financières 2018 suite à une modification des modalités de calcul (intégration des préfinancements initiaux et annuels). La méthode de calcul révisée proposée par l'autorité de gestion conduit à une réduction significative des cibles 2018.
- Modification d'une cible 2018 de réalisation et introduction de deux étapes-clés de mise en œuvre pour l'axe 1 qui connaissait des retards de mise en œuvre indépendants de la volonté de l'autorité de gestion.

Au 18 avril 2019, 3 cibles financières 2018 sur 8 (axes 1, 3 et 8) n'ont pas été atteintes.

1 cible de réalisation sur 11 (axe 7 - OS5A3 : nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation) et 1 étape clé de mise en œuvre sur 2 (axe 1 - OS1A7 : Lancement du marché de fabrication et d'équipement de l'ouvrage) n'ont pas non plus été atteintes.

Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les axes concernés (1, 3, 7 et 8) sont présentés ci-après.

Axe 1 Transport TF

Problèmes entravant la réalisation

La Région Guyane (devenue Collectivité Territoriale) s'est formellement engagée à coopérer avec son partenaire Surinamais dans le cadre du projet de mise en service du nouveau ferry sur le Maroni dès le 29 mars 2014 (via une déclaration d'intention). Malgré ces réflexions anticipées, le projet a connu depuis des retards importants liés au processus de négociation de l'accord de coopération et à la crise économique qu'a connue le Suriname dans la période :

- Manque de maîtrise de la réglementation européenne et du fonctionnement du PCIA par le Suriname
- Réticence du partenaire Surinamais quant à l'acceptation du rôle exclusif de chef de file de la CTG, qui lui confère mécaniquement la maîtrise d'ouvrage et la propriété du nouveau ferry
- Barrière de la langue et difficulté à identifier localement des traducteurs compétents sur le plan technique

- Récession économique importante du Suriname entre 2015 et 2016, limitant fortement la capacité de l'Etat à payer la part de cofinancement stipulée par l'accord partenarial (625 000 €).

Des retards sur la phase 2 des travaux du franchissement du Maroni ont été observés pour les mêmes raisons ainsi que pour des raisons techniques (les infrastructures réalisées en phase 1 ont nécessité une étape de sécurisation préalable à la poursuite des travaux).

Mesures prises

- Les documents stratégiques et de mise en œuvre du PCIA ont été transmis aux partenaires concernés et des sessions de formation aux fonds européens ont été organisées pour clarifier le fonctionnement du PCIA.
- Une mission d'aide à la mise en œuvre a été déployée sur place pour accompagner la Collectivité, et le Suriname indirectement, dans la réalisation du projet. Réalisé par la DEAL, cet accompagnement tient compte des enjeux stratégiques, techniques, financiers et diplomatiques.
- L'anglais a été proposé et accepté comme langue de travail par l'ensemble des parties, afin d'éviter tout malentendu linguistique.
- La coordination FED-FEDER permettra au Suriname de solliciter des fonds FED pour leur quote-part.

L'ensemble de ces mesures ont abouti à la signature de la convention partenariale de coopération entre la CTG et le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname pour le projet de bac le 3 septembre 2018. Le projet de bac et celui relatif à l'aménagement des berges phase 2 ont été programmés lors du comité de sélection de décembre 2018. Le marché de construction du bac devrait être attribué d'ici juin 2019.

Les partenaires sont attentifs aux élections de 2020 au Suriname qui pourraient induire un ralentissement des échanges mais les projets sont maintenant dans une bonne dynamique de réalisation.

Axe 3 Nature-Culture TF

Problèmes entravant la réalisation

L'appel à projets « Biodiversité » lancé par la CTG en 2017 a obtenu de bons résultats puisqu'une dizaine de projets ont été déposés. Ces projets n'étaient cependant pas assez solides pour les programmer directement et ont été ajournés suite au comité de sélection de décembre 2017.

Mesures prises

Le projet « Açai-Actions » porté par le CIRAD a été basculé du volet transnational au volet transfrontalier (de l'axe 4 vers l'axe 3) sur avis favorable du comité de suivi en 2018, ce qui devrait permettre d'atteindre la cible en 2019 : la mise en œuvre opérationnelle est déjà bien entamée et les premières remontées de dépenses, qui

sont conséquentes, devraient arriver relativement vite.

Globalement les thématiques de la biodiversité et de la culture apparaissent porteuses. Il s'agit de sujets clés pour le programme pour lesquels des actions d'accompagnement et d'information ont été mises en œuvre. Certains des projets ajournés sont en cours de consolidation suite aux remarques du comité de sélection.

Mme Tracey-Lecante, consule honoraire du Guyana à Cayenne, s'est notamment impliquée sur le projet Progysat pour faire le relai avec les partenaires guyaniens et l'IRD s'est également déplacé sur place.

Axe 7 Compétitivité TF

Le seul projet programmé sous l'axe 7, 2-GIDE, est en cours (actions collectives non encore réalisées). 2 autres projets avaient été présentés sous cet axe, l'un a été ajourné et l'autre s'est désisté après audition du porteur.

Axe 8 Compétitivité TN

Problèmes entravant la réalisation

Cet axe est faiblement doté (400 000 € FEDER-CTE). L'autorité de gestion avait anticipé la difficulté de consommer cette enveloppe du fait des risques de distorsion de la concurrence dans ce domaine (réglementation d'aide d'Etat pour la non-distorsion de la concurrence). Des projets de pure exportation ont présenté des demandes de l'ordre de 1M € qui ne répondent pas aux attentes de l'axe.

Mesures prises

Des échanges ont été réalisés avec les chambres consulaires, le Comité du tourisme guyanais et les services métiers de la CTG pour identifier des projets et trouver des partenaires. Quelques projets avaient été envisagés mais n'ont pas abouti pour l'instant (projet de la CCI de réaliser un guide des affaires Guyane-Bésil par exemple).

Des idées de petits projets de mise en réseau d'entreprises au sein de l'espace de coopération et des études de marché émergent et pourraient se concrétiser d'ici la fin de la programmation. Des sessions d'information dédiées à l'axe 8 seront réalisées à cet effet en 2019. Une animation spécifique des partenaires sur ce sujet est également prévue par la pilote du PCIA.

Dans l'hypothèse où ces projets ne se concrétiseraient pas, le basculement du reliquat de l'axe 6 (Santé-social, volet transnational) sur l'axe 8 pourrait permettre de soutenir un projet cohérent de plus grande ampleur portée par une entreprise « solide ».

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Rapport de Mise en Oeuvre pour l'objectif "Coopération Territoriale Européenne" 2018 - Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	18 juin 2019	PCIA - SFC_RAMO 2018 - Résumé citoyens	Ares(2019)4122899	Rapport de Mise en Oeuvre pour l'objectif "Coopération Territoriale Européenne" 2018 - Résumé à l'attention des citoyens	28 juin 2019	nguefore
Note de cadre sur l'atteinte des indicateurs_RAMO 2018	Résumé à l'intention des citoyens	26 juin 2019	PCIA_RAMO 2018 - Note de cadrage_réponses CE	Ares(2019)4122899	Note de cadre sur l'atteinte des indicateurs_RAMO 2018	28 juin 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 1, indicateur: OS1-1, année: 2018 (7 059,00 < 11 700,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2017 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2018 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2017 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2018 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2017 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2018 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2017 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2018 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4-2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 175,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO27, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 5 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2018. Veuillez vérifier.